Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 janvier 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Promaire, Aldée Langlois, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Daniel Dubuc.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Patrick Béland

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
- 5. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2014
- 6. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2014
- 7. Période de questions réservées à l'assistance
- 8. Comptes à payer
- 9. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 10. Approbation des salaires des Élus et employés pour l'année 2015
- 11. Approbation des salaires des pompiers
- 12. Approbation du défi à contre-courant
- 13. Demande de soumission par invitation pour le contrat de nivelage 2015
- 14. Approbation de la soumission de la firme Aecom pour nouveau règlement #144 de la MRC Abitibi
- 15. Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Preissac
- 16. Local du 707, avenue du Lac
- 17. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 18. Achat d'une déchiqueteuse pour le bureau municipal
- 19. Planification des porteurs de dossiers
- 20. Varia
- 21. Période de questions réservées à l'assistance
- 22. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire, Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- A) Déneigement du débarcadère
- B) Location du complexe récréatif Jacques Massé
- C) Résolution d'appui à mobilisation Abitibi-Témiscamingue
- D) Déneigement du toit de l'aréna

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014;

02-01-2015

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 octobre 2014.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du14 octobre 2014 tel que rédiger.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2014;

03-01-2015

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2014 tel que rédiger.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2014;

04-01-2015

6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 18 décembre 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 18 décembre 2014 tel que rédigé.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

7. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

8. COMPTES À PAYER;

05-01-2015

8. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et un conseiller.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500001** à **C1500051**.

Totales factures de l'année 2014 Total des factures de janvier 2015 56 106.99\$ 52 605.63\$

Total paiement direct mensuel	3 780.02\$
Total des salaires	39 163 80\$

 Remise D.A.S. provincial
 12 313.76\$

 Remise D.A.S. fédéral
 5 060.50\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

169 030.70\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

9. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

9. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le sujet est remis à une prochaine rencontre.

10. APPROBATION DES SALAIRES DES ÉLUS ET EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2015;

06-01-2015

10. Approbation des salaires des Élus et employés pour l'année 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER une indexation de 1.6% aux salaires des Élus et des employés (<u>seulement ceux qui ont plus de six mois de service</u>) de la municipalité tel que convenu dans les réunions préparatoires du budget 2015. Cette augmentation est effective à partir du premier janvier 2015.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention des salaires des employés et des élus de la municipalité de Preissac.

11. APPROBATION DES SALAIRES DES POMPIERS;

<u>07-01-2015</u>

11. Approbation des salaires des pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCORDER une indexation de 1.6% aux salaires des Pompiers de la municipalité tel que convenu dans les réunions préparatoires du budget 2015. Cette augmentation est effective à partir du premier janvier 2015.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention des salaires des pompiers de la municipalité de Preissac.

12. APPROBATION DU DÉFI À CONTRE-COURANT;

08-01-2015

12. Approbation du défi à contre-courant.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER la location du complexe récréatif Jacques Massé et de l'aréna aux organisateurs du défi, à contre-courant qui devrait se tenir le 22 aout prochain.

13. DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR LE CONTRAT DU NIVELAGE 2015;

09-01-2015

13. Demande de soumissions par invitation pour le contrat du nivelage 2015.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à demander des soumissions par invitation pour le contrat de nivelage 2015.

14. APPROBATION DE LA SOUMISSION DE LA FIRME AECOM POUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT #144 DE LA MRC D'ABITIBI;

10-01-2015

14. Approbation de la soumission de la firme Aecom pour le nouveau règlement # 144 de la MRC d'Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de 1,000.00 \$ (plus les taxes) de plus que la première proposition tel que décrit dans la résolution **# 243-08-2014** de la firme Aecom pour la rédaction et les modifications aux règlements d'urbanisme et de zonage tout en assurant une concordance de ces derniers avec ceux de la MRC Abitibi soit principalement le règlement **# 144**.

15. RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

11-01-2015

15. Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant portant le numéro # 246-2015.

Canada PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2015

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif soit adopté;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 10 décembre 2014;

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie

intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 Est établi, par le présent règlement, un tarif applicable

aux cas où toute dépense prévue par ce règlement est occasionnée pour le compte de la municipalité pour toute catégorie d'actes posés au Québec et dont le but

n'est pas un déplacement hors du Québec.

Article 3

L'entrée en vigueur du présent règlement n'exempte pas le membre du conseil municipal, autre que le maire désigne pour le remplacer lorsqu' il lui est impossible de représenter la municipalité, de recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte duquel la dépense découle.

Article 4

L'élu aura droit au remboursement des sommes établies au présent règlement à l'égard de tout acte accompli ou de dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la municipalité ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre évènement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions, mais ne s'applique pas à l'égard des actes accomplis ou des dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la municipalité à l'occasion des travaux des organismes dont il est membre au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci d'un organisme supramunicipal et, notamment l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou ďun organisme supramunicipal ou à l'occasion de toute réunion en vue de préparer une telle séance ou d'en tirer des conclusions.

Article 5

Tout élu municipal dûment autorisé au préalable a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

- a) Frais de déplacement lors de l'utilisation de son véhicule moteur : 0.53 \$ du kilomètre parcouru.
- o) Frais de repas :
 - I. Frais de petits déjeuners : 15.00 \$
 - II. Frais de diners : 25.00 \$
- III. Frais de soupers : 35.00 \$ c) Frais d'hébergement : selon le cout réel.
- Article 6 Le maire ou l'élu

Le maire ou l'élu qui a reçu l'autorisation préalable de poser un acte donnant droit à un remboursement de dépenses, peut recevoir de la municipalité, sur simple demande de sa part, une avance représentant 100% de la ou des dépenses qui découle de l'acte ou des actes; pour avoir droit au paiement de cette avance, l'élu doit présenter au secrétaire-trésorier la formule fournie par la municipalité, dûment complétée et signée, attestant des dépenses autorisées prévues. Pour avoir droit à cette avance, le membre du conseil doit l'avoir remis ça l'officier autorisé au moins deux jours avant la date où l'acte doit être posé.

Article 7

Advenant qu'un élu ait perçu une avance pour un acte qu'il n'aura pas posé, l'élu devra rembourser la somme reçue au plus tard le dixième jour suivant la date où ledit acte devait être posé.

Article 8

Advenant que l'avance soit une dépense non tarifiée en vertu du présent règlement, le membre du conseil devra remettre à la municipalité, dans le même délai que celui prévu au paragraphe précédent, tout en excédant du montant l'avance sur celui du remboursement auquel le membre a droit en vertu de la loi.

Article 9

Pour réclamer le remboursement d'une dépense autorisée, l'élu devra présenter au secrétaire-trésorier la formule fournie par la municipalité dûment complétée et signée.

Devront être jointes à cette formule les pièces justificatives suivantes :

Pour les frais de déplacement :

3357

- a) Par l'utilisation d'un véhicule automobile : aucune pièce justificative
- b) De toute autre façon : la facture attestant la dépense ou le reçu qui atteste le paiement.
- c) Pour les frais de restaurant : aucune pièce justificative
- d) Pour les frais d'hébergement : la facture attestant la dépense ou le reçu qui atteste le paiement.

Pour toute autre dépense autorisée : la facture attestant la dépense ou le reçu attestant son paiement.

Article 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Aldée Langlois promaire

Gérard Pétrin Directeur général

Avis de motion : le 9 décembre 2014
 Adoption du règlement: le 13 janvier 2015
 Avis de publication : le 14 janvier 2015
 Entré en vigueur: le 14 janvier 2015

16 LOCAL DU 707, AVENUE DU LAC;

16. Local du 707, avenue du Lac.

Le sujet est remis à la prochaine rencontre.

17. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL;

12-01-2015

17. <u>Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier</u> municipal.

ATTENDU QUE Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, nous annonçait le 9 octobre 2014, qu'il accordait à notre municipalité une subvention maximale de 18 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2014-2015 sur recommandation de notre député, Monsieur François Gendron;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2014
Pêcheurs	3 ponceaux	380 mètres	10 500 \$	12 489 \$
Principale	1 ponceau	50 mètres	7 000 \$	4 377 \$
Fontbonne	1 ponceau		2 600 \$	1 095 \$
Coteaux			5 200 \$	0\$
Peupliers		400 mètres	2 400 \$	2 706 \$
Doré	1 ponceau	85 mètres	9 800 \$	2 522 \$
Vautrin			2 300 \$	0\$
Villageois		50 mètres	300 \$	388 \$
		Total	40 100 \$	23 577 \$
		Subvention accor	dée	18 000 \$
		Solde		5 577 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

18. ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE POUR LE BUREAU MUNICIPAL;

13-01-2015

18. Achat d'une déchiqueteuse pour le bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACHETER une déchiqueteuse démonstrateur à un prix intéressant, soit de 643.86 \$ chez GYVA d'Amos.

19. PLANIFICATION DES PORTEURS DE DOSSIER;

19. Planification des porteurs de dossier.

Le sujet est remis à une prochaine rencontre.

20. VARIA;

14-01-2015

20.A. Déneigement du débarcadère pour forage et analyse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE FAIRE le déneigement par monsieur Maurice Couture au taux de 70.00 \$/heure du débarcadère pour que l'entreprise RE consultant puisse faire le forage piézomètre (5), ainsi que l'arpentage du relevé du terrain en vue de faire une demande de CA pour le réaménagement du débarcadère situé sur la rivière Kinojévis.

<u>15-01-2015</u>

20.B. <u>Location gratuitement du complexe récréatif Jacques Massé le dimanche en avant</u> midi pour la catéchèse.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE FOURNIR gratuitement les locaux du complexe récréatif Jacques Massé pour les cours de catéchèse des enfants de Preissac qui débuteront le 25 janvier 2015 au 13 mars 2016 (les cours seront le dimanche en avant midi et dureront une heure).

16-01-2015

20.C. Résolution d'appui mobilisation Abitibi Témiscamingue.

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement

QUE la municipalité de Preissac adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature;

QUE la municipalité participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

17-01-2015

20.D. Déneigement du toit de l'aréna.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement :

D'ACCEPTER la proposition de Construction Proulx et Frères pour le déneigement du toit de l'aréna au montant de 50.00 \$/heure/homme et de 100.00 \$/jour pour le déplacement. **N.B.** Le prix pour le déblaiement de la neige tombé au sol n'est pas inclus dans la proposition.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

21. Période de questions réservées à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- > Le déneigement du passage entre l'aréna et le complexe récréatif
- Le budget 2015
- L'activité à contre-courant
- La décoration de la salle du conseil
- Les règlements d'urbanisme

Le Pro maire et le Directeur général ont répondu aux questions des citoyens.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

18-01-2015

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

ALDÉE LANGLOIS
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 février 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie, Madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède et Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Patrick Béland et Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Formation des pompiers
- 9. Résolution pour aménagement des locaux des pompiers
- 10. Inscription du congrès des Maires
- 11. Inscription du congrès ADMQ (DG)
- 12. Inscription COMBEQ
- 13. Inscription pour formation à Val d'Or (inspecteur)
- 14. Formation des ADL à Rouyn le 17 février
- 15. Formation abatage d'arbres
- 16. Formation destinées aux élus pour 2015
- 17. Résolution pour le Tour d'Abitibi
- 18. Animatrice jeunesse
- 19. Mini-colloque et gala de reconnaissance en développement rural
- 20. Résolution défi 5/30

21. Va	Varia	
A)	A)	
B)	B)	
C)		

- 22. Période de questions réservées à l'assistance
- 23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

19-02-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- a) Frais d'arpentage pour bornes sèches
- b) Demande pour fête d'hiver
- c) Soumission pour délimiter le nouveau terrain (dépôt de branches)
- d) Suivi du dossier sur les cours de zumba

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015;

4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015.

Le sujet est remis à une prochaine rencontre.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

6. COMPTES À PAYER;

20-02-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500052** à **C1500114**.

Total des factures de février 2015	101 480.51\$
Total paiement direct mensuel	28 791.42\$
Total des salaires	21 444.57\$
Remise D.A.S. provincial	6 969.15\$
Remise D.A.S. fédéral	2 954.00\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>161 639.65\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des conseillers de comté.

8. FORMATION DES POMPIERS;

21-02-2015

8. Formation des pompiers.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 8 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi

9. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX POUR LES POMPIERS;

22-02-2015

9. Aménagement des locaux pour les pompiers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER les travaux suivants pour les locaux utilisés par le service incendie de Preissac:

Caserne Tancrède :

Installation du chauffe-eau de 60 gallons

Caserne du village :

- Installer une valve sur eau chaude pour boyaux qui servent pour le lavage des
- Installer des tablettes en métal pour y loger les boyaux incendie.
- Aménager une place pour entreposer le traineau ambulance et la motoneige.

Local du 707 :

- > Fournir deux grandes tables avec une vingtaine de chaises.
- Faire installer le téléphone et l'internet.
- Fournir, ordinateur, imprimante et télévision de 52 pouces.

10. INSCRIPTION DU CONGRÈS DES MAIRES;

23-02-2015

10. Inscription du congrès des Maires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès des maires du 24 au 26 septembre 2015. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transports, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur. N.B. les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

11. INSCRIPTION DU CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX (ADMQ);

24-02-2015

11. Inscription du congrès des directeurs municipaux (ADMQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à participer au congrès de directeur municipaux qui se tiendra du 17 au 19 juin 2015. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transports, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DU CONGRÈS DES INSPECTEURS MUNICIPAL (COMBEQ);

25-02-2015

12. Inscription du congrès des inspecteurs municipal (COMBEQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 16 au 18 avril 2015. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transports, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur. N.B. les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION POUR LA FORMATION À VAL D'OR POUR L'INSPECTEURS MUNICIPAL;

26-02-2015

13. Inscription pour la formation à Val D'Or pour l'inspecteur municipal.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à participer à la formation sur le prélèvement des eaux et leur protection (nouveau règlement sur les puits) devant se tenir à Val d'Or le 8 avril 2015. La municipalité de Preissac défrayera les coûts de transport et les frais de repas selon la convention en vigueur.

14 FORMATION DES ADL À ROUYN NORANDA LE 17-18 FÉVRIER 2015;

27-02-2015

14. Formation des ADL à Rouyn-Noranda le 17-18 février 2015.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a le souci d'offrir de la formation à ses employés;

ATTENDU QUE « communAT » offre une formation sur le leadership participatif et que le leadership est un savoir-être et savoir-faire essentiel aux responsabilités

ATTENDU QUE la formation est gratuite et que le diner est compris;

EN CONSÉQUENCE, par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement à participer à la formation de « communAT » qui se tiendra le 17 février 2015 à Rouyn-Noranda, quartier « Évain ». La municipalité de Preissac défrayera les coûts de transport et de repas, selon la convention en vigueur.

15. FORMATION ABATTAGE D'ARBRES;

28-02-2015

15. Formation abattage d'arbres.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER les employés municipaux à participer à la formation d'abattage d'arbres qui sera donné à Amos, le 14 et 15 mars 2015 par la commission scolaire Harricana. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription (240.00 \$/participant) et des repas selon la convention en vigueur.

16. FORMATION DESTINÉES AUX ÉLUS POUR 2015;

29-02-2015

16. Formation destinées aux élus pour 2015.

ATTENDU QUE des formations sont données par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et que certain élus doivent composés avec leurs obligations personnelles;

ATTENDU QUE le délai et la disponibilité est souvent restreint pour s'inscrire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à inscrire les élus qui en font la demande à des formations destinées à eux et disponibles en région. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les frais de transport et des repas selon le règlement en vigueur.

17. AIDE FINANCIÈRE AU TOUR DE L'ABITIBI;

30-02-2015

17. Aide financière au Tour de l'Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition du Tour cycliste de l'Abitibi pour tenir le départ d'une étape sur le territoire de la municipalité de Preissac, fournir la main d'œuvre (bénévoles) et de contribuer pour un montant de 500.00 \$, ainsi que de fournir les locaux pour les besoins reliés à la course.

18. ANIMATRICE JEUNESSE;

31-02-2015

18. Animatrice jeunesse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à inclure l'affichage du poste d'animateur (trice) jeunesse dans le journal l'Alliance de Preissac.

19. MINI-COLLOQUE ET GALA DE RECONNAISSANCE EN DÉVELOPPEMENT RURAL;

32-02-2015

19. Mini-colloque et gala de reconnaissance en développement rural.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE LIBÉRER du temps à l'agente de développement pour l'organisation et la préparation du mini-colloque du dix-huitième gala reconnaissance qui se tiendra le en avril prochain à Sainte-Gertrude-Manneville.

20. DÉFI 5/30 2015;

33-02-2015

20. Défi 5/30 2015.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE RÉPONDRE favorablement à la demande de l'agente de développement de Preissac pour l'organisation dans le cadre du défi 5/30, de ballade en raquettes (3 heures/semaine/6 semaines) avec le personnel du CRJM et d'une dégustation santé (200.00 \$).

21. VARIA;

34-02-2015

21.A. Frais d'arpentage pour les bornes sèches.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'entente intervenue avec la Firme Dessau, maintenant « Stantec » et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour le paiement final sur l'étude de faisabilité pour l'installation de bornes sèches (3) donné et exécuté par cette dernière et de lui verser une somme de 3,000.00 \$ taxes incluses comme paiement final.

35-02-2015

21.B. Aide financière pour la fête d'hiver (500.00\$).

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ R\'emi \ Pelletier \ et \ r\'esolu \ unanimement \ :$

DE DÉLÉGUER, le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à négocier une forme de commandite de 500.00 \$ sur une activité spécifique ou bien tout autre éléments prévu à la fête d'hiver qui se déroulera les 6 et 7 mars prochain.

36-02-2015

21.C. Soumission pour arpenter le terrain (dépôt de branches).

Attendu que le directeur général a obtenue deux soumissions pour la délimitation du lot # 4 592 027 et les prix sont les suivant :

Géoposition d'Amos	4,500.00 \$ plus les taxes
De Blois, Bérubé, Lavigne inc. Rouyn-Noranda	8,800.00 \$ plus les taxes

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Géoposition d'Amos pour les services de délimitation du lot 4 592 027 du cadastre du Québec dans la municipalité de Preissac avec l'installation et la pose de quatre repère-médaillons et l'ouverture d'environ deux kilomètres de ligne.

37-02-2015

21.D. Cours de zumba.

ATTENDU QUE le nombre de participants pour les cours de zumba n'est pas assez élevé pour pouvoir fixer un tarif raisonnable;

ATTENDU QUE l'instructeur a fait une proposition au conseil pour permettre de terminer les 16 cours prévus au contrat de madame Caroline St-Pierre et la municipalité de Preissac;

ATTENDU QU'un nouveau contrat est nécessaire pour amender celui signé le 19 décembre dernier;

ATTENDU QU'une situation litigieuse en rapport avec l'éthique est survenue dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à préparer un nouveau contrat qui devra inclure la proposition de madame St-Pierre et le respect du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- > Les services ambulanciers
- ➤ La fête d'hiver
- ➤ L'installation des compteurs intelligents

Le Maire et le Directeur général ont répondu aux questions des citoyens.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

38-02-2015

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 mars 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Patrick Béland

Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015
- 5. Adoption du procès-verbal du 10 février 2015
- 6. Période de questions réservée à l'assistance
- 7. Comptes à payer
- 8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)
- 10. Ouverture de soumissions « contrat de nivelage 2015 »
- 11. Demande de la Fabrique St-Raphaël de Preissac (tables)
- 12. Renouvellement des (4) baux (sablières)
- 13. Offres de services professionnels pour la rampe de mise à l'eau (Tetra-tech)
- 14. Soumission pour TREKFIT (parc Tancrède)
- 15. Congrès du chef pompier à Sherbrooke
- 16. Soumission pour la fabrication de l'étagère du service incendie (Ferblanterie L.M. Bertrand)
- 17. Soumission concernant le système de roues rétractables pour la motoneige
- 18. Promotion d'une machine à timbres Pitney Bowes
- 19. Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 20 chemin des Cèdres
- 20. Suivi dossier « armoire de cuisine du complexe récréatif Jacques Massé »
- 21. Budget pour la décoration de la salle du Conseil municipal
- 22. Location du système de son « Sonospec » pour le complexe récréatif Jacques Massé (Fête d'hiver)
- 23. Amélioration du refuge du sentier des trois lacs

24.	l. Varia		
	A)		
	В)		
	c)		
25.	 Période de questions réservées à l'ass 	istance	
26.	i. Clôture et levée de l'assemblée h		

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

<u>39-03-2015</u>

- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants au varia :

- A. Dossier du terrain de camping (RE Consultant)
- B. Dossier de simulateur pour tous les pompiers (avril 2015)
- C. Défi contre-courant
- D. Demande pour la bibliothèque secteur Tancrède
- E. Service Forêt de la M.R.C. d'Abitibi
- F. Demande de commandite pour visibilité dans le cadre du Défi Contre-Courant (l'ajout de ce dernier sujet est demandé par messieurs les conseillers Maxime Tancrède et Rémi Pelletier)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015;

40-03-2015

- 4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière tenue le 13 janvier 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2015;

41-03-2015

- 5. Adoption du procès-verbal du 10 février 2015.
- IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière tenue le 10 février 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance et ce, comme s'il avait été lu.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

7. COMPTES À PAYER;

42-03-2015

7. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des comptes tels que décrits ci-dessous, soit les séquences de chèques suivantes : **C1500115** à **C1500171** et **L1500009** à **L1500014**.

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

104 447.48\$

19 753.78\$

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mars 2015.

Nicole Labrecque, directrice générale adjointe

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des conseillers de comté.

9. LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION **DU TERRITOIRE (MAMOT)**;

9. Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

La directrice générale adjointe procède au dépôt de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) datée du 18 janvier 2015 accusant réception de notre relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période commençant le 15 février 2014, laquelle transmission est faite conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élection et les référendums dans les municipalités. Une lecture de la lettre est faite.

10. OUVERTURE DES SOUMISSIONS « CONTRAT DE NIVELAGE 2015 »;

43-03-2015

10. Ouverture de soumissions « contrat de nivelage 2015 ».

ATTENDU QUE la municipalité a invité cinq (5) entreprises à soumissionner pour les travaux de voirie et que trois (3) d'entre elles ont manifesté de l'intérêt;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Entrepreneurs	Prix total	Prix / heure	Prix / passage supplémentaire
Béton Fortin inc.	54 007,50 \$	160,97\$	2 700,38 \$
Entreprises Roy & Frères	57 218,60 \$	155,22 \$	2 860,93 \$
Les Entreprises Genesse	45 591,04 \$	155,22 \$	2 621,43 \$

ATTENDU QUE monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, a confirmé la conformité de la plus basse soumission, soit celle des Entreprises Marco Genesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement:

D'ACCORDER le contrat comme le stipule l'appel d'offres pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2015 à Entreprises Marco Genesse pour un montant de 45 591,04\$ taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, Stephan Lavoie à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

11. DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-RAPHAËL DE PREISSAC (TABLES) ;

44-03-2015

11. <u>Demande de la Fabrique St-Raphaël de Preissac (tables).</u>

ATTENDU QUE la Fabrique de notre paroisse demande, par sa lettre reçue le 2 mars 2015, la possibilité d'acquérir les tables qui étaient au Centre des Loisirs pour les mettre au soussol de l'église;

ATTENDU QU'il s'agit des huit (8) tables qui ont été acquises par la Municipalité en juillet 2014 (réf. : résolution numéro 204-07-2014);

ATTENDU QUE ces tables ont été remplacées au Complexe récréatif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement de faire don à la Fabrique de la paroisse St-Raphaël de Preissac des tables en question.

12. RENOUVELLEMENT DES (4) BAUX (SABLIÈRES);

45-03-2015

12. Renouvellement des (4) baux (sablières).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 1 020,00\$ pour le renouvellement des quatre (4) baux des gravières/sablières dont l'une est située au chemin des Noisetiers (BNE7937) du secteur Tancrède, deux (2) au chemin des Cyprès (BNE 24294 et 26425) et une sur le territoire de la municipalité de La Motte (BNE 31281).

13. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU (TETRA-TECH) ;

46-03-2015

13. Offres de services professionnels pour la rampe de mise à l'eau (Tetra-Tech).

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu le certificat d'autorisation requis dans le cadre du projet de réaménagement de la rampe de mise à l'eau et d'installation de nouveaux quais flottants au débarcadère donnant sur la rivière Kinojévis (lot 4 592 137);

ATTENDU QUE la seconde phase du projet consiste à préparer les plans et devis, soit la dernière étape avant la réalisation des infrastructures;

ATTENDU QUE l'entreprise Tetra Tech nous présente une offre de services datée du 17 février 2015 dont le mandat consiste à réaliser l'ensemble des activités requises pour l'élaboration des plans et devis et inclut, entre autres : la coordination et la conception, la préparation des plans et devis techniques (aux plans) pour le réaménagement de la rampe de mise à l'eau, la préparation d'un devis technique pour la fourniture et l'installation de quais flottants, l'estimation (rampe de mise à l'eau et quais flottants), les réunions téléphonique (2) de coordination avec le client;

ATTENDU QUE l'offre de Tetra Tech ne comprend pas les frais et les honoraires pour les activités suivantes : le relevé topographique au site, le rapport technique et/ou demande de certificat d'autorisation pour l'approbation au MDDELCC, l'étude environnementale, l'étude géotechnique et contrôle qualitatif, la surveillance partielle ou totale des travaux, les services spéciaux, les plans tel que construit, l'assistance durant le processus d'appel d'offres public, la préparation des addendas, l'analyse des soumissions et recommandation à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement de retenir l'offre de Tetra-Tech, datée du 17 février 2015, dont les honoraires professionnels s'élèvent à 13 900,00\$ avant taxes pour le mandat ci-dessus décrit et donc d'autoriser cette dépense.

14. SOUMISSION POUR TREKFIT (PARC TANCRÈDE)

47-03-2015

14. Soumission pour Trekfit (parc Tancrède).

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une confirmation de subvention de 20 000\$ dans le cadre du Pacte rural pour l'aménagement du parc Tancrède;

ATTENDU QUE les circuits Trekfit sont populaires et adaptés pour un programme d'entraînement complet;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'offre de l'entreprise TREKFIT inc. qui présente trois (3) types d'aménagement possibles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de TREKFIT inc. au montant de 21 988,97\$ incluant les taxes et les frais de livraison et donc d'autoriser la dépense. La soumission retenue comprend les équipements suivants : panneaux d'information (4), barres à push-up (1), barres à traction (double) (1), long banc (1) et barres parallèles (1).

15. CONGRÈS DU CHEF POMPIER À SHERBROOKE ;

48-03-2015

15. Congrès du chef pompier à Sherbrooke.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le chef pompier, monsieur Gilles Prévost, à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 16 au 19 mai 2015 à Sherbrooke. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transports, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur. N.B. Les dépenses du conjoint(e) sont à la charge de l'employé.

16. SOUMISSION POUR LA FABRICATION DE L'ÉTAGÈRE DU SERVICE INCENDIE (FERBLANTERIE L.M. BERTRAND);

49-03-2015

16. <u>Soumission pour la fabrication de l'étagère du service incendie (Ferblanterie L.M.</u> Bertrand).

ATTENDU le besoin d'installations à la caserne incendie du secteur des Rapides pour faciliter le séchage des boyaux;

ATTENDU QUE la Ferblanterie L.M. Bertrand a présenté une soumission au montant de 990,00\$ pour la fabrication de 2 supports en aluminium avec grillage de dimensions 24 X 30 X 72 pouces, tel que décrit sur le plan fourni par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Ferblanterie L.M. Bertrand;

D'AUTORISER la dépense de 990,00\$ avant taxes pour la fabrication des 2 supports en aluminium.

17. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE ROUES RÉTRACTABLES POUR LA MOTONEIGE;

50-03-2015

17. Soumission pour l'achat de roues rétractables pour la motoneige.

ATTENDU QU'il est souhaitable de doter la motoneige d'un système de roues rétractables afin d'éviter d'endommager la surface de béton du garage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement : **D'AUTORISER** la dépense de 408.15\$ pour l'achat d'un système de roues rétractables Rouski pour la motoneige.

18. PROMOTION D'UNE MACHINE À TIMBRES PITNEY BOWES;

51-03-2015 18. <u>Promotion d'une machine à timbres Pitney Bowes.</u>

ATTENDU QUE le coût annuel de location d'une machine à timbrer est de 179,50\$ avant taxes:

ATTENDU QUE cette location permettrait une économie sur l'achat de timbres (environ 0.08\$ pour une lettre standard);

ATTENDU la promotion en vigueur pour la première année de location accordant un rabais de 200\$ sur le premier achat de timbres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 179,50\$ avant taxes pour la location d'une machine à timbrer Pitney Bowes.

19. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉ AU 20, CHEMIN DES CÈDRES;

52-03-2015 19. Demande de dérogation mineure de la propriété située au 20, chemin des Cèdres.

ATTENDU QU'en date du 4 février 2015, Monsieur Denys Carrière a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage Nº 239-2014 relativement à un immeuble situé au 20, chemin des Cèdres à Preissac, sur le lot 4 820 092, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage privé de 9.76 X 12.29 mètres (120 mètres carrés) ce qui portera la superficie totale des bâtiments secondaires à 177.1 mètres carrés plutôt que 120, en contravention avec la grille VC-11 du règlement de zonage Nº 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil d'accepter la dérogation demandé (référence : procès-verbal du CCU du 26 février 2015) pour les raisons suivantes :

- la superficie totale de 177.1 mètres carrés ne représente que 2.7% de la superficie du lot:
- un projet de modification du règlement de zonage (le règlement Nº 249-2015) prévoit porter la superficie totale des bâtiments secondaires dans cette zone à 3% de la superficie du lot;
- toutes les autres normes seront respectées;
- l'acceptation de la demande ne créera aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'aucune objection à cette demande de dérogation n'a été formulée depuis l'avis public concernant cette demande, de même qu'au cours de la présente session;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure demandée par monsieur Denys Carrière pour permettre la construction d'un garage privé de 9.76 X 12.29 mètres (120 mètres carrés) au 20, chemin des Cèdres à Preissac.

20. SUIVI DU DOSSIER « ARMOIRES DE CUISINES AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ »;

53-03-2015

20. Suivi du dossier « armoires de cuisine du complexe récréatif Jacques Massé ».

ATTENDU les besoins formulés par les organismes qui utilisent régulièrement la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un aménagement plus fonctionnel de la cuisine et la modification de l'ancien local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI);

ATTENDU QUE les changements prévus sont principalement : l'ajout d'armoires de cuisine, l'installation d'une hotte de cuisinère commerciale, l'achat d'équipements de cuisine tels que chaudrons et ustensiles, le déplacement du chauffe-eau, le remplacement de l'évier simple pour un double, l'aménagement d'une porte coupée en deux sections pour l'entrée de la cuisine, la fermeture d'une ouverture du mur de cuisine et faire un placard pour les équipements de conciergerie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE MANDATER notre directeur général à faire les démarches pour obtenir des soumissions en vue de la réalisation de ce projet.

21. BUDGET POUR LA DÉCORATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL;

54-03-2015

21. Budget pour la décoration de la salle du Conseil municipal.

ATTENDU QUE le projet de décoration de la salle du Conseil municipal est évalué à 2 366,77\$ et comprend 4 panneaux de rideaux, une pôle à rideaux, 2 stores horizontaux, l'impression sur toile de photos avec montage sur cadre de bois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 366,77\$, taxes incluses pour l'aménagement de la salle du conseil au 6, rue des Rapides.

22. LOCATION DU SYSTÈME DE SONS « SONOSPEC » POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

<u>55-03-2015</u>

22. Location du système de sons « Sonospec » pour le complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE la fête d'hiver organisée par la Corporation des Loisirs qui a eu lieu les 6 et 7 mars dernier a nécessité la location d'un système de sonorisation;

ATTENDU QUE l'entreprise Sonospec a présenté une proposition au montant de 391,83\$ incluant la main d'œuvre pour le montage et le démontage du système;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 391,83\$ pour la location du système de sonorisation installé au Complexe récréatif Jacques Massé les 6 et 7 mars 2015.

23. AMÉLIORATION DU REFUGE DU SENTIER DES TROIS LACS;

56-03-2015

23. Amélioration du refuge du sentier des trois Lacs.

ATTENDU QUE quelques améliorations au refuge du sentier des trois lacs, dont l'isolation et le changement d'une fenêtre, sont souhaitables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 500\$ pour l'amélioration du refuge du sentier des trois lacs;

DE RETENIR les services de deux hommes pour réaliser cette tâche, soit le préposé à l'entretien et son adjoint.

24. VARIA;

57-03-2015 24.A. Dossier du terrain de camping (RE Consultant)

ATTENDU QUE la première phase du projet d'aménagement du terrain de camping, soit les activités reliées au forage d'un puits, est complétée;

ATTENDU QUE l'entreprise RE Consultants de Rouyn-Noranda nous présente son offre de services pour la seconde phase du projet;

ATTENDU QUE ce mandat consiste à:

- préparer la demande d'autorisation pour le traitement des eaux usées (article 32 de la LQE) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques (MDDELCC) auprès du Ministère, afin de procéder aux travaux
- 2. réaliser une étude de géotechnique au droit des futures installations septiques afin de vérifier la capacité portante des sols;

ATTENDU QUE RE Consultants précise que les activités non couvertes par ce mandat sont les suivantes :

- le relevé topographique notamment au droit des chemins existants et des chemins à construire
- 2. la conception des services électricité-égouts-aqueduc du camping
- **3.** la gestion des eaux pluviales
- 4. les tarifs MDDELCC milieux municipal et hydrique;

ATTENDU QUE l'offre de RE Consultants représente un coût de 23 500,00\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RETENIR l'offre de services de RE Consultants, datée du 6 février 2015, pour le mandat ci-haut décrit;

D'AUTORISER la dépense de 23 500,00\$ avant taxes.

<u>58-03-2015</u> <u>24.B. Dossier de simulateur pour tous les pompiers (avril 2015)</u>

ATTENDU QUE la demande du chef pompier, monsieur Gilles Prévost, pour la participation de tous les pompiers du Service incendie à la formation pratique avec simulateur incendie;

ATTENDU QUE le coût prévu pour cette formation est de 6 750\$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 6 750,00\$ avant taxes applicables pour la formation des pompiers de notre Service incendie. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés selon la convention en vigueur.

59-03-2015 24.C. Défi Contre-Courant

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'activité Défi Contre-Courant qui aura lieu le 22 août prochain, un dépôt de 400,00\$ doit être fait à QuidChrono lors de la réservation des services de chronométrage sportif de l'entreprise qui sera fait à l'aide d'une puce au soulier ou puces bracelet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le déboursé de 400,00\$, lequel sera déduit de la facture totale de QuidChrono, à moins que la réservation ne soit annulée.

60-03-2015 24.D. Demande pour la bibliothèque, secteur Tancrède

ATTENDU QUE Madame Ginette D. Duquette, responsable de la bibliothèque, secteur Tancrède, nous adresse une demande de soutien financier pour l'achat d'une imprimante dont la facture totale s'élève à 596,38\$ (incluant les cartouches d'encre couleur);

ATTENDU QU'il s'agit du remplacement de l'imprimante de la bibliothèque qui n'était plus fonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACORDER l'aide financière demandée pour la bibliothèque du secteur Tancrède au montant de 596,38\$.

61-03-2015 24.E. Service Forêt de la M.R.C. d'Abitibi

ATTENDU QUE nous avons été mis au fait de la non-conformité comptable des compensations versées par la M.R.C. d'Abitibi dans le cadre de la gestion du fonds forêt;

ATTENDU l'importance de déposer des états financiers légaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite une meilleure communication avec les représentants de la M.R.C. concernant la gestion de la forêt sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire la tenue de consultations publiques avec les différents partenaires concernés par les dossiers touchant la forêt;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier de demander à l'administration générale de la M.R.C. d'Abitibi de proposer une solution à court terme visant à régulariser la non-conformité comptable des compensations versées et améliorer la communication pour une meilleure gestion des ressources.

Monsieur le maire Stephan Lavoie demande le vote:

Vote pour	Vote contre
Isabelle Clément-Pépin	
Maxime Tancrède	
Daniel Dubuc	
Rémi Pelletier	
Aldée Langlois	

La proposition est adoptée à l'unanimité.

62-03-2015 24.F. Demande de commandite pour visibilité dans le cadre du Défi Contre-Courant

ATTENDU QUE madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et monsieur le conseiller Maxime Tancrède, présentent la demande de commandite formulée par les responsables de l'activité Défi Contre-Courant prévue le 22 août 2015;

ATTENDU QUE trois (3) plans de commandite sont proposés, soit les plans Or, Argent ou Bronze:

ATTENDU la visibilité que cette activité offre à notre municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil font consensus pour revoir l'attribution du montant prévu au budget de publicité et information (compte 02-130-00-340);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE COMMANDITER l'activité Défi Contre-Courant pour un montant de 4 000,00\$.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rampe de mise à l'eau et quais
- Trekfit
- Décoration de la salle du conseil

Monsieur le Maire et madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin ont répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

63-03-2015

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

3377

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 avril 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie, Madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Patrick Béland, Maxime Tancrède et Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Mandater monsieur Gérard Pétrin pour obtenir une opinion juridique demandée par le conseil municipal
- 9. Soumissions pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2015
- Mandater monsieur Pétrin concernant la demande de prêt d'étudiants à la mine Agnico Eagle pour l'été 2015
- 11. Proposition pour déterminer de la MSCA (Stavibel) (budget 4 000.00\$)
- 12. Demande de non-assujettissement au MDDELCC (RE Consultant)
- 13. Demande de cession de terrain pour la création d'un espace vert au bout du chemin des Riverains
- 14. Résultat de l'ouverture des soumissions pour la rénovation de la cuisine du complexe récréatif Jacques Massé
- 15. Autorisation de demander une évaluation pour les bâtiments suivants : église, complexe récréatif Jacques Massé.
- 16. Entente inter municipale concernant la protection contre l'incendie pour la propriété d'un centre de formation en commun
- 17. Nouvelle heure du bureau municipal
- 18. Demande de la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'entretien du cimetière pour la saison 2015
- 19. Embauche de monsieur Yvan Martin
- 20. Demande d'aide financière pour les organismes de la Municipalité de Preissac (budget 10 000.00\$)

Club de l'Âge d'OR de Preissac 750.00\$

> Journal Alliance 5000.00\$ 500.00\$ mensuel

21. Demande de subvention annuelle pour Biblio Sud, secteur Tancrède et Biblio des Rapides (budget 4 000.00\$)

Biblio Sud, secteur Tancrède 2000.00\$Biblio des Rapides 2000.00\$

- 22. Défi à contre-courant (budget d'opération revenu et dépenses)
- 23. Offres de services des Débusqueuses Ménard & Frères pour le site du dépôt de branches
- 24. Varia

A) _____

B)

- 25. Période de questions réservées à l'assistance
- 26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

64-04-2015

- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- a) Soumissions pour l'achat d'une remorque
- b) Engagement d'une animatrice jeunesse
- c) Cotisation annuelle Radio Boréal (693.30 \$)
- d) Résolution pour fontaine
- e) Mandater Monsieur Stephan Lavoie, Maire pour l'organisation du lac à l'épaule
- f) Lettre de démission du conseiller au poste # 1, monsieur Patrick Béland et avis d'élection

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2015;

65-04-2015

- 4. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2015.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 10 mars 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

66-04-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500172** à **C1500238** et la séquence des chèques en ligne **L1500015** à **L1500020**.

Total des factures de février 2015	185 744.34\$
Total paiement direct mensuel	17 310.47\$

Total des salaires 20 018.13\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

223 072.94\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 avril 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

ABITIBI;

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des conseillers de comté.

8. MANDATER MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN POUR OBTENIR UNE OPINION JURIDIQUE DEMANDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL;

67-04-2015

8. <u>Mandater Monsieur Gérard Pétrin pour obtenir une opinion juridique demandée par le Conseil municipal.</u>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à demander une opinion juridique au procureur de la municipalité de Preissac, Me Isabelle Breton, en rapport avec l'installation de caméras et d'une facture d'honoraires dans le dossier portant le numéro : 904903/2.

9. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2015;

<u>68-04-2015</u>

9. Soumissions pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2015.

Attendu que le Directeur général a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide à 35% (environ 140,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant;

Entrepreneur	Prix/litre
Marcel Baril	0.3150 \$/litre
Les calciums de l'Abitibi-Témiscamingue	0.32052 \$/litre

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Marcel Baril pour l'achat et l'épandage de calcium liquide à 35% pour une quantité d'environ 140,000 litres.

10. MANDATER MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN CONCERNANT LA DEMANDE DE PRÊT ÉTUDIANT À LA MINE AGNICO EAGLE POUR L'ÉTÉ 2015;

69-04-2015

10. <u>Mandater Monsieur Pétrin concernant la demande de Prêt étudiant à la mine Agnico</u> <u>Eagle, pour l'été 2015.</u>

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire une demande écrite pour le prêt de quatre étudiants(es) auprès de la minière Agnico-Eagle pour différents travaux d'entretien des espaces verts et équipements municipaux.

Les élus quittent la salle du conseil, il est 19 h 50. Les élus reviennent à la salle du conseil, il est 19 h 52.

11. PROPOSITION POUR DÉTERMINER DU MSCA (STAVIBEL) (BUDGET 4 000.00\$);

70-04-2015

11. Proposition pour déterminer de la MSCA (Stavibel) (budget 4 000.00\$)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Stavibel pour faire l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) dans les bâtiments municipaux (5) pour le montant de 3, 920.00 \$ plus les taxes applicables telles qu'exiger par la CSST.

12. DEMANDE DE NON-ASSUJETTISSEMENT AU MDDELCC (RE CONSULTANT);

71-04-2015

12. Demande de non-assujettissement au MDDELCC (Re Consultant).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de RE consultant pour produire une demande de non-assujettissement au MDDELCC, pour le projet de rénovation de la passerelle des rapides au montant de 3,500.00 \$ plus les taxes applicables.

13. DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE VERT AU BOUT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

72-04-2015

13. <u>Demande de cession de terrain pour la création d'un espace vert au bout du chemin des Riverains.</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a donné le mandat à la firme d'arpenteurs-géomètres Géoposition pour procéder au cadastre du chemin des Riverains;

ATTENDU QUE le cul-de-sac devant être créé au bout de ce chemin se doit d'être à moins de 75 mètres de la rivière Kapitagama;

ATTENDU QUE le seul cas où un chemin peut se situer à moins de 75 mètres d'un cours d'eau est celui où ce chemin donne sur un parc ou un espace vert tel qu'il sera stipulé au règlement de lotissement projeté Nº 250-2015, suite à l'entrée en vigueur du règlement Nº 146 de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE le ministère est disposé à céder à la municipalité ce parc ou espace vert en même temps que l'assiette du chemin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MERN de céder la partie de terrain correspondant au parc projeté en même temps que celle de l'emprise du chemin des Riverains.

14. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA RÉNOVATION DE LA CUISINE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

<u>73-04-2015</u>

14. <u>Résultat de l'ouverture des soumissions pour la rénovation de la cuisine du complexe récréatif Jacques Massé.</u>

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le résultat de l'ouverture des soumissions, suite à l'invitation qu'il a faite auprès de trois entrepreneurs et le résultat est le suivant;

Martel Construction	56,060.67 \$
Construction Lemieux inc.	46,876.23 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE NE PAS ACCEPTER aucune soumission.

DE METTRE le projet de rénovation de la cuisine sur la glace en attendant d'avoir une meilleure idée de l'état du bâtiment (CRJM).

15. AUTORISATION DE DEMANDER UNE ÉVALUATION POUR LES BÂTIMENTS SUIVANTS : ÉGLISE, COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

74-04-2015

15. <u>Autorisation de demander une évaluation pour les bâtiments suivants : église, complexe récréatif Jacques Massé.</u>

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir une expertise sur son complexe récréatif Jacques Massé avant d'investir des sommes pour l'adapter aux différents utilisateurs;

ATTENDU QU'il y a une opportunité de faire une pierre deux coups, en faisant faire une expertise sur le bâtiment de l'église Saint-Raphaël aussi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER un prix pour faire une inspection de l'église et du complexe récréatif Jacques Massé.

N.B. Si la municipalité de Preissac accepte de faire une inspection de l'église Saint-Raphaël, elle assumera tous les couts inhérents à cette inspection.

16. ENTENTE INTER MUNICIPALE CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROPRIÉTÉ D'UN CENTRE DE FORMATION EN COMMUN;

75-04-2015

16. Entente inter municipale concernant la protection contre l'incendie pour la propriété d'un centre de formation en commun.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer les documents relatifs à l'entente inter municipal concernant la protection contre l'incendie pour la propriété d'un centre de formation commun.

17. NOUVELLE HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL;

76-04-2015

17. Nouvelle heure d'ouverture du bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition du directeur général en rapport avec les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal qui seront les suivantes à partir du 22 mai 2015.

Lundi	8 h 30 à 12 h00 et 13 h 00 à 17 h 00
Mardi	8 h 30 à 12 h00 et 13 h 00 à 17 h 00
Mercredi	8 h 30 à 12 h00 et 13 h 00 à 17 h 00
Jeudi	8 h 30 à 12 h00 et 13 h 00 à 17 h 00
Vendredi	8 h 30 à 12 h00 et fermé en après-midi

N.B. Si des problèmes en rapport avec la qualité du service aux citoyens, cette nouvelle horaire pouvait revenir à l'ancienne.

18. DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-RAPHAËL DE PREISSAC POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE POUR LA SAISON 2015;

77-04-2015

18. <u>Demande de la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'entretien du cimetière pour la saison 2015.</u>

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Raphaël a produit une demande verbale pour solliciter la participation de municipalité pour l'entretien de la pelouse du cimetière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER d'entretenir la pelouse du cimetière de la Fabrique de Saint-Raphaël pour l'année 2015.

19. EMBAUCHE DE MONSIEUR YVAN MARTIN;

78-04-2015

19. Embauche de Monsieur Yvan Martin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Yvan Martin pour le poste d'employé municipal temporaire, au salaire et aux conditions convenues lors de la préparation de budget 2015.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC (BUDGET 10 000.00\$);

79-04-2015

20. <u>Demande d'aide financière pour les organismes de la municipalité de Preissac (budget 10 000.00\$).</u>

ATTENDU QUE les demandes suivantes ont été faites par les organismes de la municipalité dans les délais pré budgétaires;

- > Club de l'Âge d'OR de Preissac : 750.00\$
- > Journal Alliance: 5000.00\$ et 500.00\$ / mois (si utilisation du journal)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE VERSER les sommes telles que demandé aux organismes ci-haut mentionnés.

21. DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE POUR BIBLIO SUD, SECTEUR TANCRÈDE ET LA BIBLIO DES RAPIDES (BUDGET 4 000.00\$)

80-04-2015

21. <u>Demande de subvention annuelle pour la Biblio Sud, secteur Tancrède et Biblio des Rapides (budget 4 000.00\$)</u>

ATTENDU QUE les demandes suivantes ont été faites par les organismes de la municipalité dans les délais pré budgétaires;

- ➤ Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,000.00 \$
- ➤ Biblio des Rapides : 2,000.00 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE VERSER les sommes telles que demandé aux organismes ci-haut mentionnés.

22. DÉFI À CONTRE-COURANT (BUDGET D'OPÉRATION REVENU ET DÉPENSES);

81-04-2015

22. Défi à contre-courant (budget d'opération revenu et dépenses).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac gère les entrées d'argent et doit subséquemment faire les débourser en lien avec l'organisation de l'événement « Défi à contre-courant » ;

ATTENDU QUE le directeur général a besoin d'une latitude pour autoriser les déboursés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à faire les déboursés nécessaires pour la préparation et l'organisation de l'événement ci-haut mentionné, tout en respectant un budget équilibré, soit de ne pas dépenser plus que les revenus encaissés.

23. OFFRES DE SERVICES DES DÉBUSQUEUSES MÉNARD & FRÈRES POUR LE SITE DU DÉPÔT DE BRANCHES;

82-04-2015

23. Offres de services des Débusqueuses Ménard & Frères pour le site du dépôt de branches.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est maintenant propriétaire d'un lot boisé;

ATTENDU QUE le conseil veut utiliser ce lot pour en faire un dépôt de branches et éventuellement un centre multi matières (branches, matériaux secs, compost, etc.);

ATTENDU QUE pour réaliser ces objectifs, une partie du lot doit être déboisé, soit la largeur complète du lot par une profondeur de 800 pieds (environ 16 acres);

ATTENDU QUE le directeur général a reçu une proposition de l'entreprise Ménard & Frères pour la coupe, l'ébranchage, le transport et la mise en pille du bois coupé sur le lot # 4 592 027 cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il est hasardeux de prévoir les quantités exactes de bois à couper et de savoir la quantité commercialisable et non commercialisable;

ATTENDU QUE dans la proposition de l'entreprise Ménard et Frères, il est convenu que cette dernière achemine tous les bois commercialisables à son nom et que les revenus de cette vente seront crédités aux montants réclamés par ces derniers, selon le tableau suivant;

Équipements	Taux horaire	Nombres heures estimés
Bûcheuse	150.00 \$	24 heures
Ébrancheuse	150.00 \$	36 heures
Grappin	150.00 \$	36 heures
Fardier pour déménagement	150.00 \$	6 transports

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Ménard & Frères aux taux ci-haut mentionnés et d'attendre que la vente du bois soit réalisée, avant de faire le paiement pour les travaux exécutés.

24. VARIA;

83-04-2015

24. A). Soumissions pour l'achat d'une remorque

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACHETER une remorque tandem de marque Maxi roule 80144 Ta2, galvanisée chez « Débosselage du Nord » de Val d'Or pour le montant de 5,972.96 \$, plus les droits d'immatriculation et la taxe sur les pneus (15.00 \$).

84-04-2015

24. B). Engagement d'une animatrice jeunesse

ATTENDU QU'un comité de sélection pour les entrevues a été formé;

ATTENDU QUE le conseil est représenté sur ce comité;

ATTENDU QUE le comité fera part de sa recommandation au directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour l'animateur (trice) jeunesse retenue (e);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général a embauché le/la candidat(e) recommandé(e) par le comité de sélection, aux conditions convenues lors de l'entrevue.

85-04-2015

25. C). Cotisation annuelle Radio Boréal (693.30\$)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER la cotisation annuelle pour Radio Boréal au montant de 693.30 \$ pour l'année 2015.

86-04-2015

24. D). Résolution pour fontaine

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac participe au circuit des fontaines de la MRC Abitibi avec Tourisme Amos-Harricana qui est chargé du projet et injecte une somme de 2 000\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE SIGNIFIER notre partenariat avec Tourisme-Amos-Harricana dans le projet de fontaine tel que proposé par ces derniers.

87-04-2015

24. E). Mandater Monsieur Stephan Lavoie, Maire pour l'organisation du lac à l'épaule

ATTENDU QUE suite à la rencontre avec Maitre Breton, madame Connelly du MAMOT et le conseil municipal de Preissac, il a été convenu d'organiser un lac à l'épaule sur la gestion des politiques et du contrôle administratif;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à faire les démarches pour mettre en place ce lac à l'épaule.

24. F). Lettre de démission du conseiller au siège # 1, monsieur Patrick Béland et échéancier électoral

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a reçu une lettre du conseiller, monsieur Patrick Béland l'informant de sa démission pour le poste de conseiller au siège # 1, cette démission est effective séance tenante.

Le directeur général et président d'élection, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil de la tenue d'un scrutin le 14 juin 2015 pour une élection partielle pour combler le poste devenu vacant.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservées à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- Échéancier électoral
- > Animatrice jeunesse
- Soumission armoire de cuisine
- > Infiltration d'eau au CRJM
- Évaluation MSCA
- Coupe de bois
- Comptes à payer
- Fête des voisins
- > Camping municipal
- ➤ Lac à l'épaule

Le Maire et le Directeur général ont répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

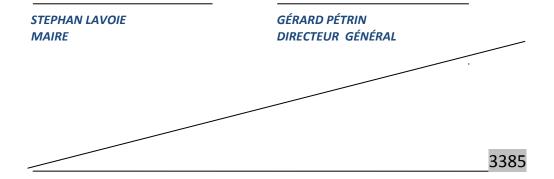
88-04-2015

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément- et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).



Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 mai 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillères absentes : madame Isabelle Clément Pépin

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Engagement de madame France Daoust au poste d'agente de développement de la municipalité de Preissac
- 9. Proposition de Marcel Baril pour l'achat de 15 ponceaux au montant de 13,018.39 \$.
- 10. Soumission de signalisation règlementaire pour l'identification de puits
- 11. Demande de subvention des travaux de voirie (travaux 2015)
- 12. Demande de soumission pour travaux de voirie (par invitation)
- 13. Demande de soumission pour travaux d'infrastructure 2015 (SAEO)
- 14. Taxes sur produits et services et taxes provinciales pour achat du lot # 4 592 027 de madame Aline Marenger
- 15. Entente entre la municipalité et Monsieur Raymond Rochon pour le maintien des règlements et du bon déroulement des activités pour le camping municipal de Preissac pour la saison 2015
- 16. Acceptation de l'offre de Patrick Descarreaux pour effectuer un relevé bathymétrique complémentaire au quai municipal de Preissac (2,250.00 \$ plus taxes applicables)
- 17. Dérogation mineure de Madame Clémence Audet du 987, avenue du Lac
- 18. Facturation de M. Martin Campeau pour brûlage final du 759, chemin de la Pointe (1, 000.00 \$)
- 19. Résolution pour le projet d'unification des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi
- 20. Autorisation à M. Gérard Pétrin de signer les documents du Fonds Touristique pour et au nom de la Municipalité de Preissac (une demande de 2,945.38 \$)(10 panneaux d'identification)
- 21. Autorisation à M. Gérard Pétrin de signer les documents de Hydro-Québec (remplacement de conducteurs aériens pour et au nom de la Municipalité de Preissac
- 22. Proposition d'aide financière à l'Association coopérative d'aqueduc pour leur projet de mise à niveau de leur bâtiment technique
- 23. Autorisation à M. Gérard Pétrin de signer les documents pour faire une demande d'aide financière (1,000.00 \$) au CLD Abitibi dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour l'activité de la célébration de la fête de la St-Jean qui se tiendra à Preissac le 24 juin prochain.
- 24. Compensation de base pour l'entretien du réseau routier local.
- 25. Proposition pour l'achat d'un balai à gaz chez Location Amos (2007) inc. au montant de 713.30 \$.

- 26. Proposition pour l'inspection de l'église et du complexe récréatif Jacques Massé de Billy Moffatt au montant de 3,300.00 \$ plus les taxes applicables
- 27. Aide financière pour le comité des Loisirs pour leur activité de vente de garage du 31 mai (achat de gilets, 500.00\$)
- 28. Acceptation de la proposition de Patrick Descarreaux pour le relevé du terrain du camping municipal au montant de 4,450.00 \$ pour la phase 1 et de 4,450.00 \$ pour la phase 2 (ces montants ne comprennent pas les taxes)
- 29. Persévérance scolaire (élèves de sixième année)
- 30. Varia
 - A) ______ B) _____
 - ()
- 31. Présentation des états financiers 2014
- 32. Période de questions réservées à l'assistance
- 33. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12)

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

89-05-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- a) Demande d'appui à Mobilisation Espoir Jeunesse
- b) Achat d'un système de son pour le complexe récréatif Jacques Massé
- c) Renouvellement des assurances municipales (échéance le 12 juin 2015 et le montant est de 22,304.00 \$)
- d) Demande d'aide pour l'entretien paysager de l'école St-Paul de Preissac pour l'été 2015 (lettre du Directeur d'école)
- e) Soumission pour lac à l'épaule
- f) Délégation à la corporation des loisirs, la Saint-Jean (23 juin 2015) avec les budgets prévus et les subventions reçus et à recevoir
- g) Achat Rétro caveuse

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2015;

90-05-2015

4. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 14 avril 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

91-05-2015 6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500239** à **C1500306** et la séquence des chèques en ligne **L1500021** à **L1500027**.

Total des factures d'avril 2015	145 564.64\$
Total paiement direct mensuel	10 542.59\$

Total des salaires 20 301.06\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

176 408.29\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 mai 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des conseillers de comté.

8. ENGAGEMENT DE MADAME FRANCE DAOUST AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

<u>92-05-2015</u>

8. <u>Engagement de madame France Daoust au poste d'agente de développement de la Municipalité de Preissac.</u>

ATTENDU QUE madame Julie Laperle a remis sa démission au poste d'agente de développement de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le directeur général a contacté des personnes ayant déjà postulées pour le poste;

ATTENDU QUE les demandes de madame France Daoust et les attentes du conseil ont trouvé un consensus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame France Daoust au poste d'agente de développement aux conditions, tel que convenues dans la dernière session de travail.

9. PROPOSITION DE MARCEL BARIL POUR L'ACHAT DE 15 PONCEAUX AU MONTANT DE 13 018.39\$;

93-05-2015

9. Proposition de Marcel Baril pour l'achat de 15 ponceaux au montant de 13 018.39.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Marcel Baril pour la fourniture de 15 ponceaux nécessaires à la réalisation des travaux de voirie 2015 au montant de 13,018.39 \$.

10. SOUMISSION DE SIGNALISATION RÈGLEMENTAIRE POUR L'IDENTIFICATION DE PUITS;

94-05-2015 10. Soumission de signalisation règlementaire pour l'identification de puits.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Signalisation de l'Estrie pour la fourniture de 500 pancartes qui indiqueront les emplacements des puits des résidents de Preissac telle qu'exigée par la nouvelle loi sur la gestion des eaux souterraines. Le total de la proposition de signalisation de l'Estrie est de 7,042.22 \$, transport inclus.

11. DEMANDE DE SUBVENTION DES TRAVAUX DE VOIRIE (TRAVAUX 2015);

95-05-2015 11. Demande de subvention des travaux de voirie (travaux 2015).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE DEMANDER une financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU	MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
DES PÊCHEURS	2 ponceaux	200 mètres	5,200.00 \$
PRINCIPALE	1 ponceau et Virée	800 mètres	7,300.00 \$
FONTBONNE	1 ponceau	100 mètres	2,600.00\$
DES COTEAUX	3 ponceaux	700 mètres	10,200.00 \$
VAUTRIN	2 ponceaux	600 mètres	7,600.00 \$
DE LA MONTAGNE	1 ponceau		2,000.00\$
DE LA POINTE	1 ponceau		2,000.00 \$
DES PINS	1 ponceau		2,000.00 \$
PAUL-ARTHUR BÉLANGER	1 ponceau	250 mètres	3,500.00 \$
DU CAP		100 mètres	600.00 \$
DES MERISIERS	2 ponceaux	100 mètres	4,600.00 \$
DE LA COLLINE	Virée	200 mètres	2,000.00\$
Total des travaux	15 ponceaux et 2 virées	3,050 mètres	49,600.00 \$

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE (PAR INVITATION);

96-05-2015

12. Demande de soumissions pour travaux de voirie (par invitation).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions par invitation auprès de cinq entrepreneurs pour la réalisation des travaux de voirie prévus pour l'année 2015.

13. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 2015(SAEO);

97-05-2015

13. Demande de soumissions pour travaux d'infrastructure 2015 (SAEO).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a lancé un appel d'offres publiques (SAEO) pour les travaux d'infrastructures routières 2015 (rechargement) tels que présentés dans le devis déposé au conseil.

14. TAXES SUR PRODUITS ET SERVICES ET TAXES PROVINCIALES POUR ACHAT DU LOT #4 592 027 DE MADAME ALINE MARENGER;

98-05-2015

14. <u>Taxes sur produits et services et taxes provinciales pour achat du lot #4 592 027 de madame Aline Marenger.</u>

ATTENDU QUE lorsque la municipalité de Preissac a fait l'acquisition du lot 4 592 027, cadastre du Québec, les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) n'ont pas été exigées, alors que le vendeur était inscrit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER le montant de 3,519.13 \$ à madame Aline Marenger pour les taxes du lot # 4 592 027 cadastre du Québec.

15. ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MONSIEUR RAYMOND ROCHON POUR LE MAINTIEN DES RÈGLEMENTS ET DU BON DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS POUR LE CAMPING MUNICIPAL DE PREISSAC POUR LA SAISON 2015;

99-05-2015

15. Entente entre la Municipalité et monsieur Raymond Rochon pour le maintien des règlements et du bon déroulement des activités pour le camping municipal pour la saison 2015.

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler l'entente intervenue avec monsieur Raymond Rochon pour la surveillance du camping municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente avec monsieur Raymond Rochon pour le maintien des règlements et du bon déroulement des activités pour le camping municipal pour la saison 2015.

16. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR PATRICK DESCARREAUX POUR EFFECTUER UN RELEVÉ BATHYMÉTRIQUE COMPLÉMENTAIRE AU QUAI MUNICIPAL DE PREISSAC (2 250.00 PLUS TAXES APPLICABLES);

100-05-2015

16. Acceptation de l'offre de monsieur Patrick Descarreaux pour effectuer un relevé bathymétrique complémentaire au quai municipal de Preissac 2 250.00\$ plus taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Patrick Descarreaux pour le relevé bathymétrique complémentaire au quai municipal de Preissac (secteur de Rapides) au montant de 2,250.00 \$ plus les taxes applicables.

17. DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLÉMENCE AUDET DU 987, AVENUE DU LAC;

101-05-2015

17. Dérogation mineure de madame Clémence Audet du 987, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 18 février 2015, Madame Clémence Audet a produit une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement Nº 240-2014, relativement à une propriété sise au 987, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 5 537 219, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la création d'un lot dont la superficie serait de 2 415 mètres carrés (inférieure à 3 000 mètres carrés) en dérogation de l'article 3.4.3 du règlement de lotissement Nº 240-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QU'une résidence avec ses dépendances est déjà implantée sur le terrain depuis longtemps;

ATTENDU QUE l'on ne peut invoquer de droit acquis en zone agricole provinciale puisque, techniquement, la résidence est à l'extérieur de la zone verte;

ATTENDU QUE le terrain est enclavé entre la zone agricole, un terrain existant et deux voies de circulation;

ATTENDU QU'un terrain plus grand vers l'ouest ne serait d'aucune utilité puisqu'il s'agit d'une coulée;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de madame Clémence Audet pour le 987, avenue du Lac.

18. FACTURATION DE MONSIEUR MARTIN CAMPEAU POUR BRÛLAGE FINAL DU 759, CHEMIN DE LA POINTE;

102-05-2015

18. <u>Facturation de monsieur Martin Campeau pour brûlage final du 759, chemin de la Pointe.</u>

ATTENDU QUE la municipalité avait une entente avec le propriétaire du 759, chemin de la Pointe, monsieur Martin Campeau pour les pratiques de son service incendie et que maintenant le bâtiment est détruit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE PAYER un montant de 1,000.00 \$ comme convenu dans l'entente initiale avec le service incendie et monsieur Campeau.

19. RÉSOLUTION POUR LE PROJET D'UNIFICATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI;

103-05-2015

19. <u>Résolution pour le projet d'unification des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi.</u>

CONSIDÉRANT la résolution 019-02-2013 de la MRC d'Abitibi dans laquelle les élus ont exprimé en février 2013 leur volonté d'étudier la possibilité d'unification des Services de Sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur l'évaluation des véhicules et des équipements des divers services de sécurité incendie présents sur le territoire de la MRC d'Abitibi en janvier 2015;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi qui opèrent en régie interne leur propre service de sécurité incendie lors d'une rencontre tenue le mardi 14 avril à l'effet de poursuivre la démarche entreprise 14 février 2013 et d'étudier la possibilité d'unification des Services de Sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à la MRC d'Abitibi de réaliser une étude sur la faisabilité d'un projet d'unification des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
- **DE FAIRE** état de l'avancement et des conclusions du projet à son échéance à la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.
- 20. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN DE SIGNER LES DOCUMENTS DU FONDS TOURISTIQUE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC (UNE DEMANDE DE 2 945.38\$) (10 PANNEAUX D'IDENTIFICATIONS;

104-05-2015

20. <u>Autorisation à monsieur Gérard Pétrin de signer les documents du Fonds touristique pour et au nom de la Municipalité de Preissac (une demande de 2 945.38\$) (10 panneaux d'identification).</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents du fonds touristique pour et au nom de la municipalité de Preissac pour une demande d'aide financière auprès de du fonds touristique.

21. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN DE SIGNER LES DOCUMENTS D'HYDRO-QUÉBEC (REMPLACEMENT DE CONDUCTEURS AÉRIENS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC);

105-05-2015

21. <u>Autorisation à monsieur Gérard Pétrin de signer les documents d'Hydro-Québec (remplacement de conducteur aérien pour et au nom de la municipalité de Preissac).</u>

ATTENDU QU'Hydro-Québec doit procéder au remplacement de conducteurs aériens de même qu'à la relocalisation de certains de ceux-ci pour les rendre accessibles;

ATTENDU QUE ces travaux se feront sur une distance de 11 kilomètres dans la municipalité de Preissac, soit sur l'avenue du Lac, entre le chemin des Peupliers et la rue des Rapides;

ATTENDU QUE les détails de ces travaux sont reproduits sur les plans (5662S65005785T, feuillets1 à 8) fournis avec la demande;

ATTENDU QUE ces travaux projetés ne contreviennent à aucune règlementation municipale;

 $\textbf{IL EST PROPOS} \'{E} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ Ald\'{e}e \ Langlois \ et \ r\'{e}solu \ unanimement \ :$

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour signer le consentement requis par Hydro-Québec pour procéder au remplacement de conducteurs aériens sur une partie de l'avenue du Lac (route 395).

22. PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC POUR LE PROJET MISE À NIVEAU DE LEUR BÂTIMENT TECHNIQUE;

106-05-2015

22. <u>Proposition d'aide financière à l'Association Coopérative d'Aqueduc pour le projet de mise à niveau de leur bâtiment technique.</u>

Le maire, monsieur Stephan Lavoie se retire de la salle du conseil.

ATTENDU QUE la coopérative d'aqueduc qui fournit de l'eau à 19 résidents, ainsi qu'à l'école Saint-Paul et aux édifices municipaux (Bureau municipal et centre communautaire CRJM):

ATTENDU QUE la coopérative veut que son bâtiment technique soit plus fonctionnel;

ATTENDU QUE la municipalité veut avoir une eau disponible en tout temps;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à soutenir financièrement la coopérative d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE PAYER la moitié des investissements, pour un maximum de 10,000.00 \$ et de financer la balance sur dix ans, pour un maximum de 10,000.00 \$ pour le projet de mise à niveau du bâtiment technique de la coopérative d'aqueduc, soit par l'ajout d'une rallonge et l'achat d'une génératrice, ainsi que son installation.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à rédiger et à signer pour et au nom de la municipalité de Preissac un contrat de financement de 10 ans qui stipulera tous les conditions et engagements de la part de la Coopérative d'aqueduc désigné **« emprunteur »** et la municipalité désignée **« prêteur »**.

23. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN DE SIGNER LES DOCUMENTS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (1 000.00\$ AU CLD ABITIBI DANS LE FONDS LOCAL D'INITIATIVES COLLECTIVES (FLIC) POUR L'ACTIVITÉ DE LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN QUI SE TIENDRA À PREISSAC LE 24 JUIN PROCHAIN;

107-05-2015

23. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin de signer les documents pour faire une demande financière (1 000.00\$) au CLD Abitibi dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour l'activité de la célébration de la fête de la St-Jean qui se tiendra à Preissac le 24 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents pour faire une demande financière (1 000.00\$) au CLD Abitibi dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour l'activité de la célébration de la fête de la St-Jean qui se tiendra à Preissac le 23 juin prochain.

24. COMPENSATION DE BASE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL;

108-05-2015

24. Compensation de base pour l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

25. PROPOSITION POUR L'ACHAT D'UN BALAI À GAZ CHEZ LOCATION AMOS (2007) INC. AU MONTANT DE 713.30\$;

109-05-2015

25. Proposition pour l'achat d'un balai à gaz chez Location Amos (2007) Inc. au montant de 713.30\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Location Amos (2007) pour la fourniture d'un balai à essence au montant de 713.30 \$.

26. PROPOSITION POUR L'INSPECTION DE L'ÉGLISE ET DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ DE MONSIEUR BILLY MOFFATT AU MONTANT DE 3 300.00\$ PLUS TAXES APPLICABLES;

110-05-2015

26. <u>Proposition pour l'inspection de l'église et le complexe récréatif Jacques Massé de monsieur Billy Moffatt au montant de 3 300.00\$ plus les taxes applicables.</u>

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire une mise à niveau de ses infrastructures, soit le centre récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QU'il serait avantageux d'avoir une expertise sur l'état du complexe, avant d'investir des sommes d'argent;

ATTENDU QU'il serait intéressant d'avoir une idée de l'état de l'église aussi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Billy Moffatt pour faire l'inspection de l'église et du Centre récréatif Jacques Massé au montant de 3,300.00 \$ plus les taxes.

27. AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS POUR LEUR ACTIVITÉ DE VENTE DE GARAGE DU 31 MAI (ACHAT DE GILETS, 500.00\$);

111-05-2015

27. <u>Aide financière pour le comité des Loisirs pour leur activité de la vente de garage du 31 mai (achat de gilets, 500.00\$).</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE FOURNIR une aide financière à la Corporation des loisirs de Preissac pour une commandite de 500.00 \$ pour l'achat de gilet qui seront vendus pour la cause du cancer du sein.

28. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MONSIEUR PATRICK DESCARREAUX POUR LE RELEVÉ DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL AU MONTANT DE 4 450.00\$ POUR LA PHASE 1 ET DE 4 450.00\$ POUR LA PHASE 2 (LES MONTANTS NE COMPRENNENT PAS LES TAXES);

112-05-2015

28. Acceptation de la proposition de monsieur Patrick Descarreaux pour le relever du terrain de camping municipal au montant de 4 450.00\$ pour la phase 1 et 4 450.00\$ pour la phase 2 (ces montants ne comprennent pas les taxes).

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ Daniel \ Dubuc \ et \ r\'esolu \ unanimement \ :$

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Patrick Descarreaux pour le relevé du terrain de camping municipal, phase 1 et 2 au montant de 7,950.00 \$ plus les taxes applicables.

29. PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE (ÉLÈVES DE SIXIÈME ANNÉE);

113-05-2015

29. Persévérance scolaire (élèves de sixième année).

Entente intermunicipale pour honorer les étudiants (es) de 6^e année de Ste-Gertrude-Manneville et Preissac qui fréquente l'école St-Paul de Preissac.

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent harmoniser leurs façons d'honorer leurs finissants;

ATTENDU QUE l'initiative historique de Sainte-Gertrude-Manneville a proposé un gala à ses finissants(es);

ATTENDU QUE les principes d'équité et de justice;

Mesdames Julie Laperle et Rachel Grenier, agente de développement proposent :

En alternance, le gala des élèves de 6^e année se déroule dans chaque municipalité et débute en 2015 à Sainte-Gertrude-Manneville;

La municipalité hôte s'occupe de l'organisation de la soirée, elle prépare les invitations et assume les dépenses du gouter (gâteau et breuvage);

La municipalité hôte fait l'achat d'un cadeau de reconnaissance pour chaque élève d'un territoire de la part d'une des deux municipalités, sans que tous les élèves des deux territoires en bénéficient:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les propositions des agentes de développement des deux municipalités pour le gala annuel des élèves de 6^e de Preissac et de 5^e de Ste-Gertrude-Manneville qui fréquente l'école St-Paul de Preissac.

D'AUTORISER madame Rachel Grenier, agente de développement, d'organiser pour la fin d'année scolaire une activité pour souligner l'effort que ces jeunes mettent dans leurs études et les encourager à persévérer et de défrayer un montant de plus ou moins 400.00\$ pour permettre l'organisation de cette activité pour l'année 2015.

30. VARIA;

114-05-2015

30.1 Demande d'appui à Mobilisation Espoir Jeunesse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'APPUYER « mobilisation espoir jeunesse » pour leur projet de s'équiper pour cuisiner dans la cadre du pacte rural.

115-05-2015

30.2 Achat d'un système de son pour le complexe récréatif Jacques Massé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Sécur-alert pour la fourniture et L'installation d'un système de son pour l'aréna et le centre récréatif Jacques Massé, ainsi que pour des prises extérieures au montant de 15,863.00 \$ plus les taxes applicables.

116-05-2015

30.3 Renouvellement des assurances municipales (échéance le 12 juin 2015 et le montant est de 22,304.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la mutuelle des municipalités pour le renouvellement des assurances annuelles pour le montant de 22,304.00 \$.

30.4 Demande d'aide pour l'entretien paysager de l'école St-Paul de Preissac pour l'été 2015 (lettre du Directeur d'école).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a eu une demande écrite du directeur d'école adjoint pour que la municipalité fasse l'entretien paysager de l'école St-Paul de Preissac pour l'année 2015. Le conseil à décider de ne pas donner suite à cette demande.

117-05-2015

30.5 Soumissions pour Lac à l'épaule.

ATTENDU QUE le conseil désire participer à un lac à L'épaule, auxquels participeraient les conseillers, le maire, le directeur général et son adjointe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER l'organisation à l'entreprise « Déry Associés, pour le lac à l'épaule qui se tiendra dans les prochaines semaines selon la disponibilité du plus grand nombre de personnes. Le coût pour cette activité est de 4,053.75 \$ plus les taxes applicables. Si du temps supplémentaire est nécessaire, le taux quotidien est de 1,395.00 \$ plus les taxes applicables.

118-05-2015

30.6 Délégation à la Corporation des Loisirs, la Saint-Jean (23 juin 2015) avec les budgets prévus et les subventions reçues et à recevoir.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER à la Corporation des loisirs, l'organisation de la fête de la St-Jean qui aura lieu le 23 juin prochain et de verser les budgets prévus et les subventions reçues et à recevoir.

119-05-2015

30.4 Achat de la rétro caveuse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à recueillir des informations supplémentaires sur l'achat éventuel d'une rétro caveuse auprès de différents fournisseurs.

31. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014;

31. Présentation des états financiers 2014.

Les états financiers sont présentés au conseil par madame Manon Labrecque du bureau du vérificateur Daniel Tétreault .

32. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

32. Période de questions réservées à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- Subventions
- Disponibilité budgétaire

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

33. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

120-05-2015

33. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 25.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

STEPHAN LAVOIE GÉRARD PÉTRIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAIRE

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 26 mai 2015 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier, Jean-Jacques Dupuis et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus ont tous reçu et signé l'avis de convocation (art. CM 157).

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Travaux parc Tancrède
- 5. Travaux plage
- 6. Asphaltage avenue Principale
- 7. Proposition de WSP (camping)
- 8. Attestation ligne de vie
- 9. Résolution pour délégation de gestion de la forêt à la MRC.
- 10. Suivi dossier rétrocaveuse.
- 11. Aide financière pour la « Maison des greffés Lina Cyr »
- 12. Autorisation au directeur des services incendie de préparer un devis pour l'achat d'un nouveau camion
- 13. Autorisation d'ajouter des lumières au camion incendie ECO-201
- 14. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spécial
- 15. Levée de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et spécialement au nouvel élu, monsieur Jean-Jacques Dupuis, il n'y a pas de public dans la salle.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 20h08.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

121-05-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

TRAVAUX PARC TANCRÈDE;

122-05-2015

4. Travaux au parc Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à exécuter les travaux suivants, ainsi que l'achat des matériaux suivants selon les plans et estimé présenter au conseil ;

- ➤ Creusage de deux fosses (environ 50 pieds par 50 pieds) pour installer les accessoires treck fit et les modules de parc.
- Installation pour avoir de l'eau au parc (creusage d'une tranchée et plomberie).
- Installation de 20 sonotubes pour fixer manèges et treck fit.
- Achat de copeaux de bois pour remplir les fosses (35 tonnes).
- Acheter 7 bancs de parc, 4 poubelles et supports à bicyclette.
- Achat de différents accessoires de jeux comme ballons, etc.
- Achat de morceaux de bois pour délimiter les aires de jeux, le stationnement et, etc.

TRAVAUX À LA PLAGE MUNICIPALE DE PREISSAC;

123-05-2015

5. Travaux à la plage municipale de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général à travailler dans le dossier de l'aménagement de la plage, les demandes d'autorisations (CA) ainsi que dans l'appel d'offre pour gazébo.

ASPHALTAGE DE L'AVENUE PRINCIPALE;

124-05-2015

6. Asphaltage de l'avenue Principale.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à travailler sur des propositions pour l'asphaltage de l'avenue Principale.

PROPOSITION DE WSP (CAMPING);

125-05-2015

7. Proposition de WSP (camping).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition des WSP pour faire un rapport sur l'écologie, nécessaire dans le projet du camping municipal au montant de 2,500.00 \$ plus les taxes applicables.

ATTESTATION DE LA LIGNE DE VIE;

126-05-2015

8. Attestation de la ligne de vie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Stavibel pour faire une analyse et une attestation de la ligne de vie installer sur l'aréna au montant de 2,950.00 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR LA DÉLÉGATION DE GESTION DE LA FORÊT À LA MRC D'ABITIBI;

9. Résolution pour la délégation de gestion de la forêt à la MRC d'Abitibi.

Le sujet est remis à une session ultérieure.

SUIVI DU DOSSIER DE LA RÉTROCAVEUSE;

10. Suivi du dossier de la rétrocaveuse.

Le sujet est remis à une session ultérieure.

AIDE FINANCIÈRE POUR LA « MAISON DES GREFFÉS LINA CYR »;

127-05-2015

11. Aide financière pour la « Maison des greffés Lina Cyr ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 200.00 \$ à la maison des greffées Lina Cyr.

AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES INCENDIE DE PRÉPARER UN DEVIS POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION;

128-05-2015

12. <u>Autorisation au directeur des services incendie de préparer un devis pour l'achat d'un nouveau camion.</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost, ainsi que son équipe à préparer un devis pour l'achat d'un nouveau camion incendie qui remplacera le Ford 1996

AUTORISATION D'AJOUTER DES LUMIÈRES AU CAMION INCENDIE ECO-201;

129-05-2015

13. <u>Autorisation d'ajouter des lumières des lumières sur le camion incendie ECO-201.</u>

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ Maxime \ Tancr\`ede \ et \ r\'esolu \ unanimement :$

D'ACCEPTER la proposition de Service R. Guay de Val-d'Or pour l'installation de lumière sur le camion ECO-201 au montant de 4,305.81 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SEULEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR;

14. Période de questions portant seulement sur les points à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de question.

CLÔLTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

130-05-2015

15. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h15.

STEPHAN LAVOIE	GÉRARD PÉTRIN
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 juin 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivants : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère et conseiller absents : madame Isabelle Clément Pépin et monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
 - 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
 - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2015
 - 5. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2015
 - 6. Période de questions réservées à l'assistance
 - Comptes à payer
 Total des comptes à payer de juin 2015 est de 146 228.03\$
 - 8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
 - 9. Approbation des états financiers
 - 10. Dépôt du rapport budgétaire
 - 11. Décision dans le dossier de SAMN (rénovation du bureau municipal)
 - 12. Remboursement d'emprunt (259 332.50\$ au 19 octobre 2015)
 - 13. Offres de services de monsieur Daniel Tétreault, CPA inc.
 - 14. Dépôt du formulaire DGE-1038 VF (13-08), rapport portant sur la liste des personnes ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100\$ ou plus
 - 15. Résolution pour délégation de gestion de la forêt à la MRC d'Abitibi
 - 16. Engagement d'une personne responsable de l'entretien paysager pour la Municipalité de Preissac
 - 17. Engagement de travailleurs pour l'entretien des infrastructures
 - 18. Soumission pour le bois de chauffage
 - 19. Soumission pour travaux de voirie
 - 20. Soumission pour rechargement
 - 21. Résolution pour pacte rural
 - 22. Achat de copeaux de bois (60\$/tonne) et transport (398\$/voyage) pour le parc Tancrède
 - 23. Achat de 2 ordinateurs et un classeur ignifuge
 - 24. Résolution pour projet de fontaine et emplacement
 - 25. Achat de 7 poubelles

26.	Var	ia
	a)	
	b)	
	c)	
		ode de questions réservées à l'assistance ure et levée de l'assembléeh

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8)

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 H 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

131-06-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- Soumission pour l'installation des sonos tubes pour le trek fit
- Installation sécuritaire pour les boîtes postales
- Proposition pour travaux supplémentaires (1 ponceau)
- Engagement d'un journalier pour amasser les billets (travaux de rechargement)
- Soumission pour amplificateur cellulaire dans l'édifice municipal
- Achat d'un tracteur à gazon
- Demande de soumission pour achat d'une rétrocaveuse
- Toilette pour le quai municipal, secteur Tancrède
- Délai pour la passerelle

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2015;

132-06-2015

4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 12 mai 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MAI 2015;

133-06-2015

5. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 26 mai 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- Abat poussière (date pour épandage)
- Travaux de voirie 2015 (descriptions)

Le maire a répondu aux questions des citoyens

7. COMPTES À PAYER;

134-06-2015

7. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ Jean-Jacques \ Dupuis \ \ et \ r\'esolu \ unanimement :$

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500307** à **C1500380** et la séquence des chèques en ligne **L1500028** à **L1500032**.

Total des factures de juin 2015 107 717.06\$

Total paiement direct mensuel 17 705.30\$

Total des salaires 20 805.67\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

146 228.03\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 juin 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des conseillers de comté et invite le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire un résumé de la rencontre du 6 juin dernier où se tenait le « forum des citoyens » à Amos.

9. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS;

135-06-2015

9. Approbation des états financiers.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les états financiers 2014 tel que préparé et présenté par madame Manon Labrecque du bureau de Daniel Tétreault CPA.

10. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE;

10. Dépôt du rapport budgétaire.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 mai 2015 tel que requis par le code municipal.

11. DÉCISION DANS LE DOSSIER DE SAMN (RÉNOVATION DU BUREAU)

136-06-2015

11. Décision dans le dossier de SAMN (rénovation du bureau).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la décision de la Cour du Québec et de payer à l'entreprise SAMN et de payer le montant de 3,494.07 \$ avec intérêts au taux légal de 5% depuis le 17 octobre 2013 et de payer les dépens.

12. REMBOURSEMENT D'EMPRUNT;

137-06-2015

12. Remboursement d'emprunt.

ATTENDU QUE l'emprunt de l'aréna et du camion incendie est à renouveler pour le 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE suite à la présentation du rapport financier 2014, qui indique un surplus libre de 964,000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE REMBOURSER le solde intégral du prêt à la date d'échéance (19 octobre 2015), soit un montant de 255,000.00 \$ et les intérêts courus de 3,832.50 \$.

13. OFFRES DE SERVICES DE DANIEL TÉTREAULT, CPA INC;

138-06-2015

13. Offres de services de Daniel Tétreault, CPA inc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA pour l'audit des états financiers, l'entrée des données sur Sesam pour la préparation budgétaire et des indicateurs de gestions, les rapports spéciaux de la voirie et des matières recyclables pour un montant de 5,950.00 \$ plus les taxes applicables.

14. DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038 VF (13-08), RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS EN ARGENT DONT LE TOTAL EST DE 100\$ OU PLUS;

14. <u>Dépôt du formulaire DGE-1038 VF (13-08), rapport portant sur la liste des personnes ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100\$ ou plus.</u>

Le Président d'élection avise le conseil que le candidat, monsieur Jean-Jacques Dupuis a déposé le formulaire DGE-1038 tel que requis par le Directeur général des élections du Québec.

15. RÉSOLUTION POUR DÉLÉGATION DE GESTION DE LA FORÊT À LA MRC D'ABITIBI;

139-06-2015

15. Résolution pour délégation de gestion de la forêt à la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE l'actuelle Entente de délégation de Gestion #1056 de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, prolonge la durée de notre Entente de Délégation de Gestion #1056 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi ont été informés de cette prolongation de trois ans;

ATTENDU QUE le MFFP et la MRC d'Abitibi demandent à ce que les municipalités se prononcent dans les plus brefs délais;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Preissac accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Abitibi pour la signature de la nouvelle Entente de Délégation de Gestion #1056, telle que

proposée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

16. ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

140-06-2015

16. <u>Engagement d'une personne responsable de l'entretien paysager pour la Municipalité de Preissac.</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Guillaume Coste à titre contractuel pour le poste de responsable de l'entretien paysager pour la municipalité de Preissac au taux de 30.00 \$/heure et 45.00 \$/jour pour l'utilisation de son véhicule, avec un minimum de 8 heures semaine.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard pétrin à préparer et à signer une entente écrite avec monsieur Guillaume Coste.

17. ENGAGEMENT DE TRAVAILLEURS POUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES;

141-06-2015

17. Engagement de travailleurs pour l'entretien des infrastructures.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à engager deux employés surnuméraire et temporaire comme personnes préposés à l'entretien des infrastructures au taux du salaire minimum.

18. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE BOIS DE CHAUFFAGE;

142-06-2015

18. Soumissions pour l'achat de bois de chauffage.

Attendu que le directeur général a envoyé un publipostage pour recevoir des soumissions pour du bois de chauffage (environ 5 remorques) rendu disponible suite à des travaux de coupe de bois sur le lot # 4 592 027 cadastre du Québec et le résultat est le suivant :

NOMS	PRIX
Sony Brochu (9116-7676 Québec Inc.)	4, 000.00\$
Les débusqueuses Ménard & frères	2,000.00\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Sony Brochu au montant de 4,000.00 \$ pour la vente du bois de chauffage en longueur sur le chemin des Coteaux.

19. SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE;

143-06-2015

19. Soumissions pour travaux de voirie.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à cinq (5) entrepreneurs pour soumissionner sur les travaux de voirie et que deux (2) ont manifestés de l'intérêt, les résultats sont les suivants :

NOMS	PRIX
Excavation Gilbert Sheehy inc.	68, 800.00\$
Les entreprises Roy & frères Inc.	73, 845.00\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy inc. » pour la réalisation des travaux de voirie 2015.

DE PAYER ses travaux de voirie avec les différents programmes d'aide gouvernementale du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

20. SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT;

144-06-2015

20. Soumissions pour travaux de rechargement.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SAEO pour ses travaux de rechargement et que onze (11) ont manifesté de l'intérêt, les résultats sont les suivants :

NOMS	PRIX
Proulx & Genesse Inc.	128, 053.41\$
Nivelage Forestier L.B Inc.	140, 653.58\$
Excavation Val D'OR	123, 399.19\$
Béton Fortin Inc.	97, 020.50\$
Construction Norascon Inc.	160, 464.87\$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	153, 414.00\$
Galarneau Entrepreneur général	158, 654.02\$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	156, 354.51\$
Lamothe div. Sintra Inc.	131, 233.63\$
Dubé excavation	143, 519.84\$
Les Entreprises Roy & frères	110, 209.40\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc.» pour la réalisation des travaux de rechargement 2015 pour un montant de 97, 020.50 \$ taxes incluses.

DE PAYER ses travaux de voirie avec les différents programmes d'aide gouvernementaux du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

21. RÉSOLUTION POUR PACTE RURAL;

145-06-2015

21. Résolution pour pacte rural.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER Madame France Daoust à déposer un projet d'aide financière au pacte rural pour le maintien du poste d'Agente de développement et à signer tous les documents au nom de la municipalité dans le cadre de cette demande.

22. ACHAT DE COPEAUX DE BOIS (60\$/TONNE) ET TRANSPORT (398\$/VOYAGE) POUR LE PARC TANCRÈDE;

<u>146-06-2015</u>

22. Achat de copeaux de bois (60\$/tonne) et transport (398\$/voyage) pour le parc Tancrède.

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer son offre de service dans le parc Tancrède ;

ATTENDU QUE des subventions ont déjà été accordées pour cette mise en valeur de ce parc;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement comprend la pose de copeaux de bois sur les surfaces désignées pour accueillir les modules;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACHETER deux voyages de 53 pieds de copeaux de bois chez « Matériaux Blanchette Inc. » d'Amos pour un montant de 60.00 \$/tonne (70 tonnes) plus les taxes applicables et d'engager l'entreprise Bergeron Maybois pour le transport, qui dispose d'un plancher mobile pour le déchargement, au montant de 398.00 / voyage plus les taxes applicables.

23. ACHAT DE 2 ORDINATEURS ET D'UN CLASSEUR IGNIFUGE;

147-06-2015

23. Achat de 2 ordinateurs et d'un classeur ignifuge

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACHETER deux ordinateurs au montant de 4,265.40 \$ et un classeur ignifuge au montant de 3,695.00 \$ plus les taxes applicables chez GYVA d'Amos.

24. RÉSOLUTION POUR LE PROJET DE FONTAINE ET EMPLACEMENT;

<u>148-06-2015</u>

24. Résolution pour le projet de fontaine et emplacement.

ATTENDU QUE la municipalité a adhérée au projet du circuit de fontaines dans la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE le projet de fontaine de monsieur Denis Michaud pour Preissac a été présenté au conseil dans la dernière séance de travail et a reçu une bonne appréciation;

ATTENDU QUE les subventions sont concrétisées, et que la part de la municipalité sera d'environ 2.000.00 S:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à mettre en marche la réalisation du projet et respecte le budget de 20,000.00 \$ prévu initialement.

25. ACHAT DE 7 POUBELLES;

149-06-2015

25. Achat de 7 poubelles.

Il EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACHETER sept (7) poubelles avec placards avant et arrière pour un montant de 6,865.88 \$ chez I « Classic displays » de Mississauga, transport en sus.

26. VARIA;

150-06-2015

26.1 Soumission pour l'installation de sonos tubes pour le trek fit.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Inter clôtures Abitem pour la pose de 20 sonos tubes et de 6 dalles de béton pour l'aménagement du parc Tancrède pour la fixation des modulé d'exercice Trex fit, les poubelles et les bancs de parc au montant de 7,473.38 \$.

151-06-2015

26.2 Installation sécuritaire pour les boîtes postales.

Le conseiller, monsieur Daniel Dubuc se retire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER les dépenses nécessaires (sable brut, ponceau et nettoyage de fossé) pour l'installation sécuritaire de boite postale sur les chemins de la Montagne, Peupliers et des Pins pour un montant d'environ 1,000.00 \$.

152-06-2015 26.3 Proposition pour travaux supplémentaires (1 ponceau).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition pour un ajout de changement de ponceau au contrat de voirie déjà octroyé à Excavation Gilbert Sheehy pour un montant de 2,000.00 \$ plus les taxes applicables.

153-06-2015

26.4 Engagement d'un journalier pour amasser les billets (travaux de rechargement).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Guy Massé pour la cueillette des billets de pesée lors des travaux de rechargement prévus pour le mois de juillet 2015 aux conditions convenues lors de la dernière session de travail.

154-06-2015

26.5 Soumissions pour l'achat d'un amplificateur cellulaire dans l'édifice municipal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Orizon mobile pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur à l'édifice administratif municipal, ainsi qu'à la caserne et le garage au montant de 2,879.73 \$.

<u>155-06-2015</u>

26.6 Achat d'un tracteur à gazon

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACHETER un nouveau tracteur de type commercial 24 forces Club cadet chez Location Lauzon d'Amos au montant de 7,812.55 \$.

156-06-2015

26.7 Demande de soumission pour l'achat d'une rétrocaveuse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à préparer un devis et à demander des soumissions sur le site SAEO pour l'achat d'une rétro caveuse de marque John Deere modèle 310 SG avec un balai avant, ainsi que des fourches.

157-06-2015

26.8 Location de toilette pour le quai public, secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général à trouver et à louer au meilleur prix la location estivale et les vidanges pour une toilette qui sera installée au débarcadère du secteur Tancrède.

158-06-2015

26.9 Délai pour la passerelle.

ATTENDU QUE la date limite pour la réalisation du projet de passerelle arrive à échéance très bientôt;

ATTENDU QUE des autorisations sont nécessaires pour réaliser ce projet et que les demandes d'autorisations sont hors de notre contrôle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENVOYER une demande écrite pour obtenir un délai supplémentaire pour la réalisation du projet de passerelle sans perdre notre subvention.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

27. Période de questions réservées à l'assistance.

Les questions suivantes sont posées :

- Abat poussière (concentration)
- Vitesse sur la rue des Rapides
- Caméras
- Location de toilettes
- Bouées sur le lac
- Bois de chauffage
- Formulaire DGE 10-38
- Site internet
- Asphaltage
- Copeaux de bois
- Pancarte de secteur non visible
- Travaux de voirie 2015
- D'où vient l'argent de la municipalité?

Le maire a répondu aux questions des citoyens

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

159-06-2015

28. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 48.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

STEPHAN LAVOIE GÉRARD PÉTRIN
MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 juillet 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Conseillère et conseillers absents : madame Isabelle Clément Pépin et messieurs Maxime Tancrède et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
 - Total des comptes à payer de juillet 2015 est de 282 664 16\$
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour excavation et rechargement de l'avenue Principale
- 9. Procès-verbal d'ouverture de soumissions pour asphaltage de l'avenue Principale
- 10. Soumission de Magny électrique pour changement de 12 luminaires au LED
- 11. Demande des Fermières
- 12. Résolution pour le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue
- 13. Dérogation mineure du 679, chemin Fontbonne
- 14. Dérogation mineure du 8, rue Paul-Arthur- Bélanger
- 15. Dérogation mineure du 1157, chemin de la Pointe
- 16. Demande de soumission pour 25,000 tonnes de concassé
- 17. Projet de transport pour personnes nécessiteuses (CLSC)
- 18. Proposition pour nouveau site WEB
- 19. Proposition pour serveur dédié (tour installé dans cubicule électrique)
- 20. Soumission pour l'achat du bureau pour l'inspecteur municipal
- 21. Soumission pour le marquage de chaussée des terrains de tennis et de basketball au parc Tancrède
- 22. Résolution pour prolongement du contrat de déneigement (option 2016-2017)
- 23. Déboursé de 567.17\$ à la Corporation des Loisirs de Preissac pour la fête National du Québec
- 24. Budget pour l'achat de fleurs lors de funérailles de personnes connues
- 25. Varia
 a) _______
 b) ______
 - c) _____
- 26. Période de questions réservées à l'assistance
- 27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

Nota: La résolution N° 160 n'existe pas. Il s'agit simplement d'une omission lors de la numérotation.

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

161-07-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- Acceptation des travaux de voirie (exception du rechargement dans le chemin des Coteaux)
- Demande des soumissions pour débarcadère.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2015;

162-07-2015

4. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 9 juin 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

163-07-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500381** à **C1500475** et la séquence des chèques en ligne **L1500033** à **L1500038**.

D'ANNULER le chèque #C1500441 au nom de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue, car il devait être à la Corporation des Loisirs de Preissac au montant de 567.17\$

Total des factures de juillet 2015 247 754.83\$
Total paiement direct mensuel 13 895.49\$

Total des salaires 21 013.84\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

<u>282 664.16\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 juillet 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait part que la Table des conseillers de comté ne tienne pas de réunion en période estivale.

8. PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'EXCAVATION ET RECHARGEMENT DE L'AVENUE PRINCIPALE;

164-07-2015

8. <u>Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'excavation et rechargement de l'avenue Principale.</u>

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'excavation et le rechargement d'une partie de l'avenue Principale soit environ 350 mètres par 12 mètres et l'entrée de la rue Paul-Arthur Bélanger sur une distance de 30 mètres par 12 mètres auprès de deux entrepreneurs et le résultat est le suivant :

NOMS	PRIX	TAUX/HEURE
Béton Fortin Inc.	59 068.42\$	130.00\$/heure
Excavation Gilbert Sheehy	82 359.00\$	140.90\$/heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour la réalisation des travaux d'excavation et de rechargement sur l'avenue Principale et sur la rue Paul-Arthur Bélanger tel que décrit dans l'appel d'offres pour un montant de 59,068.42 \$.

DE PAYER ses travaux d'excavation et de rechargement avec les différents programmes d'aide gouvernementale du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

9. PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ASPHALTAGE DE L'AVENUE PRINCIPALE;

165-07-2015

9. Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'asphaltage de l'avenue Principale.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'asphaltage d'une partie de l'avenue Principale soit environ 350 mètres par 6.5 mètres et l'entrée de la rue Paul-Arthur Bélanger sur une distance de 30 mètres par 6.5 mètres auprès de deux entrepreneurs et le résultat est le suivant :

NOMS	PRIX
Pavage Abitibi Inc.	109 013.22\$
Pavage Sanimos Inc.	83 153.36\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Pavage Sanimos Inc. » pour la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'avenue Principale et sur la rue Paul-Arthur Bélanger tel que décrit dans l'appel d'offres pour un montant de 83,153.36 \$.

DE PAYER ses travaux d'asphaltage avec les différents programmes d'aide gouvernementale du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

10. SOUMISSIONS DE MAGNY ÉLECTRIQUE POUR LE CHANGEMENT DE 12 LUMINAIRES AU LED;

166-07-2015

10. Soumissions de Magny électrique pour le changement de 12 luminaires au LED.

ATTENDU QU'actuellement, dix (10) luminaires de rue doivent être réparés;

ATTENDU QUE dans la programmation de l'aménagement du parc Tancrède il était question d'augmenter la qualité de l'éclairage en ajoutant deux luminaires;

ATTENDU QUE, dans le cadre de son engagement écoresponsable, le conseil projette de changer tous les luminaires de rue au sodium pour des luminaires au DEL;

ATTENDU QUE l'entreprise Magny électrique d'Amos a présenté une soumission datée du 10 juin 2015 au coût de 5,563.50 \$ avant taxes pour 10 têtes 90W et 2 luminaires complets au DEL;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Magny électrique.

D'AUTORISER la dépense 5,563.50 \$ plus taxes à laquelle s'ajoute les frais de transport (0.80\$/km) et frais d'installation (80\$/heure) pour le remplacement des 10 luminaires défectueux et l'installation de 2 luminaires complets au parc Tancrède.

11. DEMANDE DES FERMIÈRES;

Les Fermières ont transmis une lettre au conseil en rapport avec l'aménagement de leur local situé dans l'édifice « Centre récréatif Jacques Massé ». Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin répondra par une lettre à la demande faite par ces dernières.

12. RÉSOLUTION POUR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE;

167-07-2015

12. Résolution pour le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer pour et en notre nom dans le cadre des transactions effectuées par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue pour la coupe de bois.

13. DÉROGATION MINEURE DU 679, CHEMIN FONTBONNE;

168-07-2015

13. Dérogation mineure du 679, chemin Fontbonne.

ATTENDU QU'en date du 22 avril 2015, Monsieur Claude Michaud a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage Nº 239-2014 relativement un immeuble situé au 679, chemin Fontbonne à Preissac, sur le lot 4 591 918, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser, un garage situé à 0.83 mètre de la ligne latérale Est plutôt qu'à 2 mètres, en contravention avec l'article 6.1.1, grille VC-6 du règlement de zonage Nº 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur devrait être complété depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le garage est entouré d'arbres et est non visible de la voie publique;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne créera aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de monsieur Claude Michaud, au règlement de zonage No 239-2014 relativement à son immeuble situé au 679, chemin Fontbonne.

14. DÉROGATION MINEURE DU 8, RUE PAUL-ARTHUR BÉLANGER;

169-07-2015

14. Dérogation mineure du 8, rue Paul-Arthur Bélanger.

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2015, Monsieur René Viger a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage Nº 239-2014, relativement à une propriété sise au 8, rue Paul-Arthur-Bélanger à Preissac, sur le lot 4 592 307, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant, en contravention avec l'article 5.10 de la grille des spécifications de la zone RA-1 du règlement de zonage Nº 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QU'une piscine hors terre y a déjà été installée tel qu'en témoignent des photos aériennes de 2011 ainsi que les marques sur la pelouse;

ATTENDU QUE la règlementation municipale ainsi que provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles seront respectées;

ATTENDU QUE le terrain permet difficilement de situer la piscine ailleurs sur le terrain pour que celle-ci puisse être implantée en conformité avec la règlementation municipale;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de monsieur René Viger, au règlement de zonage No 239-2014 relativement à une propriété sise au 8, rue Paul-Arthur-Bélanger à Preissac, sur le lot 4 592 307, cadastre du Québec.

15. DÉROGATION MINEURE DU 1157, CHEMIN DE LA POINTE;

170-07-2015

15. <u>Dérogation mineure du 1157, chemin de la pointe.</u>

ATTENDU QU'en date du 4 juin 2015, Monsieur Jean-Pierre Tessier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage Nº 239-2014 relativement à un immeuble situé au 1157, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 364, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage de 139.8 mètres carrés de superficie et de 7.62 mètres de hauteur totaux plutôt que 120 mètres carrés de superficie et de 6 mètres de hauteur, en contravention avec l'article 7.2, grille VC-8 du règlement de zonage Nº 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la superficie excédentaire résulte du fait que les plans du garage ont été conçus pour respecter les dimensions maximales, mais sans tenir compte de l'espace occupé par l'imposante structure constituée de poutres et poteaux;

ATTENDU QUE les dimensions de la résidence seront proportionnelles à celles du garage étant donné que la structure de celle-ci sera aussi massive et constituée de poutres et poteaux;

ATTENDU QUE le garage est entouré d'arbres et de ce fait peu visible de la voie publique;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne créera aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Tessier, au règlement de zonage No 239-2014 relativement à une propriété sise au 1157, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 364, cadastre du Québec.

16. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR 25 000 TONNES DE CONCASSÉS;

171-07-2015

16. Demande de soumissions pour 25 000 tonnes de concassés.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports est sur le point de donner un contrat pour la fabrication de concassé de type MG20;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait bénéficier d'un prix avantageux pour la fabrication de concassé, soit le même prix que le MTQ, étant l'économie de la mobilisation et la démobilisation des équipements nécessaires à la fabrication;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour la fabrication de 25,000 tonnes, par invitation à deux entrepreneurs comme le stipule la loi sur les contrats publics de moins de 100,000.00 \$ dès que le ministère aura octroyé son contrat de concassé à l'entreprise retenu.

17. PROJET DE TRANSPORT POUR PERSONNES NÉCESSITEUSES (CLSC);

172-07-2015

17. Projet de transport pour personnes nécessiteuses (CLSC).

ATTENDU QUE l'agente de développement, madame France Daoust a reçu des demandes pour organiser le transport pour personnes nécessiteuses, qui seront référées par le CLSC et/ou les travailleurs de milieu;

ATTENDU QUE pour réaliser ces transports, il faudra avoir des bénévoles;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à défrayer les coûts de kilométrage à raison de 0.53 \$ du kilomètre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à trouver des bénévoles et faire le suivi rigoureux des transports qui devront être autorisé par le CLSC et de tenir le directeur général, monsieur Gérard Pétrin au courant des résultats de cette activité.

18. PROPOSITION POUR NOUVEAU SITE WEB;

<u>173-07-2015</u>

18. Proposition pour nouveau site Web.

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas satisfaite de son site WEB;

ATTENDU QUE l'agente de développement, madame France Daoust a rencontré une firme spécialisée dans la conception et le développement de site WEB;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de KIWI création pour la conception, la formation des administrateurs, la mise en marche et toutes les applications nécessaires du site WEB pour un montant de 8,522.50 \$ plus les taxes applicables. La municipalité devra fournir les textes, les photographies, la révision linguistique, etc.

19. PROPOSITION POUR SERVEUR DÉDIÉ (TOUR INSTALLÉ DANS CUBICULE ÉLECTRIQUE;

174-07-2015

19. Proposition pour serveur dédié (tour installé dans cubicule électrique).

ATTENDU QUE certains problèmes sont survenus avec le système de sauvegarde des données informatiques de la municipalité et que l'entreprise GYVA a fait une proposition

pour l'ajout d'un serveur dédié, qui conserverait toutes les données essentielles pour une bonne gestion des nombreuses informations et qui surtout en conserverait une copie sur un disque dur externe en tout temps;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de GYVA d'Amos pour la fourniture et l'installation d'un serveur dédié à l'enregistrement des données informatiques des différents progiciels et logiciels du bureau municipal pour un montant de 5,698.26 \$ plus les taxes applicables et de 70.00 \$ / heures pour les honoraires du technicien pour l'installation et le transfert de donnés.

20. SOUMISSION POUR L'ACHAT DU BUREAU POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL;

175-07-2015

20. Soumission pour l'achat du bureau pour l'inspecteur municipal.

ATTENDU QUE le bureau de l'inspecteur municipal est désuet et non fonctionnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de GYVA d'Amos pour la fourniture et l'installation d'un bureau pour l'inspecteur municipal et qui servira aussi à l'agente de développement quand elle occupera son bureau pour un montant de 1,904.00 \$ plus les taxes applicables.

21. SOUMISSION POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE DES TERRAINS DE TENNIS ET DE BASKETBALL AU PARC TANCRÈDE;

176-07-2015

21. <u>Soumission pour le marquage de chaussée des terrains de tennis et de basketball au parc Tancrède.</u>

ATTENDU QUE la municipalité a installé des équipements pour faire un terrain de tennis et de basketball sur une dalle de béton déjà en place et qu'il serait opportun de faire des lignes pour bien définir les limites;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Traçage Abitibi Inc. pour le marquage des lignes sur la dalle de béton pour définir le terrain de tennis et celui du terrain de basketball pour un montant de 1,235.98 \$.

22. RÉSOLUTION POUR PROLONGEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (OPTION 2016-2017);

<u>177-06-2015</u>

22. Résolution pour prolongement du contrat de déneigement (option 2016-2017).

ATTENDU QUE le contrat de déneigement donné à l'entreprise BR en septembre 2013 contenait une clause d'option de deux ans et que si la municipalité désire se prévaloir de cette clause, elle peut le faire en avisant l'entrepreneur six mois avant la fin du contrat (document d'appel d'offres - instructions aux soumissionnaires);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'en prévaloir tout en insistant sur la rigueur et sur la qualité du déneigement qui pourrait être améliorée en commençant plus tôt le matin pour donner l'accès aux travailleurs et utilisateurs des routes déneigées par l'entreprise BR;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a informé Entreprise BR que la municipalité de Preissac accepte de se prévaloir de la clause d'option contenue dans le contrat de déneigement, pour l'hiver 2016-2017.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a signé les documents nécessaires à l'accomplissement de cette résolution.

23. DÉBOURSÉ DE 567.17\$ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC;

178-07-2015

23. <u>Déboursé de 567.17\$ à la Corporation des loisirs de Preissac pour la fête nationale du Québec</u>.

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs a organisé la fête de la St-Jean avec la municipalité et que cette dernière s'était engagée à fournir un montant maximal de 2,500.00 \$;

ATTENDU QUE le montant à débourser pour respecter cet engagement est de 567.17 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE VERSER la somme de 567.17 \$ à la Corporation des loisirs.

24. BUDGET POUR L'ACHAT DE FLEURS LORS DE FUNÉRAILLES OU LORS D'HOSPITALISATION DE CITOYEN DE PREISSAC;

179-07-2015

24. <u>Budget pour l'achat de fleurs lors de funérailles ou hospitalisation de citoyens de Preissac.</u>

ATTENDU QUE la municipalité veut pouvoir témoigner ses sympathies et/ou souhaits lors de moments difficiles que vivent des citoyens de Preissac;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 500.00 \$ pour l'achat de fleurs lors de funérailles ou lors d'une hospitalisation de citoyen de Preissac.

25. VARIA;

180-07-2015

25.1 Acceptation des travaux de voirie (exception du rechargement dans le chemin des Coteaux).

ATTENDU QU'une partie des travaux de voirie est exécutée et que selon l'appel d'offres, la municipalité doit accepter lesdits travaux avant d'autoriser le paiement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux de voirie réalisée à l'exception du rechargement dans le chemin des Coteaux tel qu'adjudiqué à « Excavation Gilbert Sheehy Inc. par la résolution # 143-06-2015 et de payer le montant de 41,781.00 \$.

D'ACCEPTER le travail pour le changement de ponceau tel qu'adjudiqué par la résolution # 152-06-2015 et de payer le montant de 2,000.00 \$ plus les taxes applicables.

181-07-2015

25.2 Demande de soumissions pour le débarcadère du secteur des Rapides.

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé les travaux préparatoires pour la réfection du débarcadère situé sur la rivière Kinojévis;

ATTENDU QUE les couts estimés sont maintenant connus, soit un prix budgétaire comprenant les imprévus qui se situe à plus ou moins 1;

ATTENDU QUE la prochaine étape est celle d'aller en appel d'offres sur le SEAO;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à aller en appel d'offres public avec les plans et devis préparer par la firme Tétra Tech et de mandater cette dernière à réaliser les documents nécessaires pour l'appel d'offres et de répondre aux questions qui viendront des différents soumissionnaires suite à l'appel d'offre, ensuite participer à l'ouverture et la recommandation au conseil municipal de Preissac pour déterminer le soumissionnaire conforme retenu.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Demande des Fermières
- Aménagement de la salle du conseil
- Artistes locaux
- Projet fontaine
- Assurances pour le transport des personnes nécessiteuses
- Fleurs pour funérailles
- Communications
- Site WEB

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

182-07-2015

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 33.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Stephan Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE GÉRARD PÉTRIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

3418

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 août 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Pro maire, monsieur Aldée Langlois, la conseillère madame Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier

Maire et conseiller absent : monsieur Stephan Lavoie et monsieur Maxime Tancrède.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
 - Total des comptes à payer d'août 2015 est de 384 769.17\$
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la fabrication de 25,000 tonnes de concassé
- 9. Compte rendu des rencontres avec les minières
- 10. Soumission pour construction de la dalle de béton pour fontaine
- 11. Approbation et paiement des travaux de voirie 2015 (Béton Fortin)
- 12. Procès-verbal d'ouverture de soumission pour l'achat d'un chargeur pelle rétro neuf de marque John Deere
- 13. Approbation et paiement des travaux de ponceaux, et rechargement chemin des Coteaux et aménagement parc Tancrède (Excavation Gilbert Sheehy)
- 14. Résolution pour faire demande avec le programme réhabilitation du réseau routier local, volet accélération des investissements sur le réseau routier local.
- 15. Soumission pour pochettes de présentation
- 16. Rendez-vous des campeurs pour juillet 2016 (500.00\$)
- 17. Demande d'aide financière pour le 75e anniversaire du Cercle des Fermières de Preissac (1 000.00\$)
- 18. Fin de probation de Madame France Daoust, agente de développement (13 août 2015)
- 19. Colloque de zone ADMQ (Lorrainville) (220.00 \$)
- 20. Demande du service incendie de changer 4 lumières d'urgences additionnelles au montant de 1987.00 + mains d'œuvre + taxes pour le camion #602
- 21. Offres de services de la compagnie Tetra-tech pour la supervision et le support dans le dossier de la rampe de mise à l'eau (5,500.00 \$)

22.	Varia
	a)
	b)
	c)
	Période de questions réservées à l'assistance Clôture et levée de l'assembléeh

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6)

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

183-08-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- > Installation d'une radio émettrice dans le chargeur pelle rétro
- Achat d'options supplémentaires pour le chargeur pelle rétro

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2015;

184-08-2015

4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 14 juillet 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

185-08-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500476** à **C1500555** et la séquence des chèques en ligne **L1500039** à **L1500043**.

Total des factures d'août 2015 328 174.54\$

Total paiement direct mensuel 20 957.22\$

Total des salaires 35 667.41\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

384 769.17\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 août 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie étant absent, le point est remis à une séance ultérieure.

8. PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FABRICATION DE 25 000 TONNES DE CONCASSÉ;

186-08-2015

8. <u>Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la fabrication de 25 000 tonnes de concassé.</u>

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a invité deux entrepreneurs pour faire des soumissions pour la fabrication de concassé et le résultat est le suivant :

ENTREPRENEUR	PRIX
Dubé Concassage	126 560.00\$
Construction Norascon Inc.	93 417.00\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Construction Norascon » au montant de 93,417.00 \$ pour la fabrication de 25,000 tonnes de concassé de type MG20 qui proviendra du banc situé dans le chemin des Noisetiers.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES AVEC LES MINIÈRES;

9. Compte rendu des rencontres avec les Minières.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un compte rendu au conseil des rencontres avec les minières qui se sont déroulées en juillet dernier et l'objet de ces rencontres étant le nouveau rôle triennal (2016-2017-2018). Un suivi des négociations sera fait et le Conseil municipal informera la population en temps et lieu.

10. SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE LA DALLE DE BÉTON POUR LA FONTAINE;

187-08-2015

10. Soumission pour la construction de la dalle de béton pour la fontaine.

ATTENDU QUE la municipalité est à réaliser son projet de fontaine et que plusieurs étapes sont réalisées;

ATTENDU QUE la fabrication d'une dalle de béton est nécessaire pour y installer la fontaine et que l'entreprise JC Éco-Réno Inc. a fait une proposition, suite à une demande du Directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise JC Éco-Réno Inc. pour la fabrication d'une dalle de béton pour le montant de 3,983.88 \$. Il est noté que le matériel est à la charge de la municipalité.

11. APPROBATION ET PAIEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2015 (BÉTON FORTIN);

188-08-2015

11. Approbation et paiement des travaux de voirie 2015 (Béton Fortin).

ATTENDU QUE les travaux de rechargement 2015 octroyés par la résolution # 144-06-2015 à l'entreprise « Béton Fortin Inc. » sont exécutés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les travaux réalisés et approuver le paiement de ces derniers.

DE PAYER ses travaux de voirie avec les différents programmes d'aide gouvernementale du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

12. PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR PELLE RÉTRO NEUF DE MARQUE JOHN DEERE;

189-08-2015

12. <u>Procès-verbal d'ouverture de soumission pour l'achat d'un chargeur pelle rétro neuf de marque John Deere.</u>

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions publiques sur le SAEO pour que la municipalité fasse l'acquisition d'un chargeur pelle rétro de marque John Deere, modèle 310SK 4X4 ext 2015 et qu'une seule soumission a été déposée dans les délais définis dans l'appel d'offres et le résultat est le suivant :

ENTREPRISE	PRIX
Nortrax Québec Inc.	162,689.63\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Nortrax Québec Inc. Pour la fourniture d'un chargeur pelle rétro de marque John Deere, modèle 310 SK 4X4 ext 2015 qui inclut un balai hydraulique avant, des fourches, des ailes avant, ainsi que tous les équipements définis dans l'appel d'offres déposé par le soumissionnaire au montant de 162,689.63 \$.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à la réalisation complète de cette acquisition (signature du contrat, immatriculation, assurances, etc.) et de payer cet achat non prévu au budget 2015, avec le surplus non affecté.

13. APPROBATION ET PAIEMENT DES TRAVAUX DE PONCEAUX ET RECHARGEMENT CHEMIN DES COTEAUX ET AMÉNAGEMENT DU PARC TANCRÈDE (EXCAVATION GILBERT SHEEHY);

190-08-2015

13. <u>Approbation et paiement des travaux de ponceaux et rechargement chemin des Coteaux et aménagement du parc Tancrède (Excavation Gilbert Sheehy).</u>

ATTENDU QUE des travaux complémentaires ont aussi été réalisés au parc Tancrède, sur un ponceau, le rechargement du chemin des Coteaux et pour l'aménagement de 3 boites postales;

ATTENDU QUE les travaux de voirie 2015 donnés à l'entreprise Gilbert Sheehy sont terminés:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise Gibert Sheehy au montant de 14,405.00 \$ plus les taxes applicables.

D'ACCEPTER les travaux de rechargement sur le bout du chemin des Coteaux au montant de 27,019.00 \$.

D'AUTORISER le paiement desdits travaux

DE PAYER ses travaux de voirie avec les différents programmes d'aide gouvernementale du Québec (TECQ, PARRM et/ou avec AIRRL) et de payer la balance avec le surplus non affecté.

14. RÉSOLUTION POUR FAIRE LA DEMANDE AVEC LE PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL.;

191-08-2015

14. <u>Résolution pour faire la demande avec le programme réhabilitation du réseau routier local volet accélération des investissements sur le réseau routier local.</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prit connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Jacques Dupuis, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER que le conseil de la municipalité de Preissac autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

15. SOUMISSIONS POUR POCHETTES DE PRÉSENTATION;

192-08-2015

15. Soumissions pour pochettes de présentation.

ATTENDU QUE l'Agente de développement est sur plusieurs dossiers, notamment celui de l'accueil des nouveaux arrivants, nouveau-nés, etc. et il serait judicieux d'avoir un portefolio à donner à ces derniers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE COMMANDER deux cents (200) pochettes chez Kiwicréation au montant de 668.00 \$ plus les taxes applicables.

16. RENDEZ-VOUS DES CAMPEURS POUR JUILLET 2016 (500.00\$);

193-08-2015

16. Rendez-vous des campeurs pour juillet 2015 (500.00\$).

ATTENDU QUE les amis campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue se sont montrés intéressés à faire leur rassemblement annuel pour 2016 à Preissac, pour ce faire il désire louer le Centre récréatif Jacques Massé pour une durée de trois jours

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

DE LOUER le Centre récréatif Jacques Massé au montant de 500.00 \$ pour les trois jours que durera leur activité.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE 75 IÈME ANNIVERSAIRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE PREISSAC (1 000.00\$);

194-08-2015

17. <u>Demande d'aide financière pour le 75 ième anniversaire du Cercle des Fermières de Preissac.</u>

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande des Fermières pour aider à l'organisation d'une activité qui soulignera leur 75 ième anniversaire de fondation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 1,000.00 \$ aux Fermières pour leur 75 ième qui sera souligné en 2016.

18. FIN DE PROBATION DE MADAME FRANCE DAOUST, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT (13 AOÛT 2015);

195-08-2015

18. Fin de probation de madame France Daoust, agente de développement (13 août 2015)

ATTENDU QUE la période de probation de l'agente de développement, madame France Daoust est terminée et que le conseil et le Directeur général sont très satisfaits de son travail:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

DE CONFIRMER la permanence de madame France Daoust au poste d'agente de développement de la municipalité de Preissac et de lui souhaiter du succès dans les différents projets qu'elle aura à amener à bon port.

19. COLLOQUE DE ZONE ADMQ (LORRAINVILLE) (220.00\$);

196-08-2015

19. Colloque de zone ADMQ (Lorrainville) (220.00\$).

ATTENDU QUE le colloque régional de zone de l'ADMQ se tiendra à Lorrainville au Témiscamingue et que le directeur général désire y assister;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au colloque organisé par ADMQ qui se tiendra les 17 et 18 septembre prochain à Lorrainville. La municipalité de Preissac défrayera les couts d'inscription (220.00 \$), les couts de transport, les frais de repas et les frais d'hébergement selon la convention en vigueur.

20. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE DE CHANGER 4 LUMIÈRES D'URGENCES ADDITIONNELLES AU MONTANT DE 1 987.00 + MAINS D'ŒUVRE + TAXES POUR LE CAMION #602;

197-08-2015

20. <u>Demande du service incendie de changer 4 lumières d'urgence additionnelles au montant de 1 987.00 + mains d'œuvre + taxes le camion #602.</u>

ATTENDU QUE des lumières ont été installées sur le camion # E. 602 et la compatibilité avec les autres lumières nécessite l'installation d'autres lumières;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de R.Guay pour l'installation de lumières additionnelles sur le camion E 602 pour un montant de 1,987.00 \$ plus les taxes et l'installation

21. OFFRES DE SERVICES DE TETRA-TECK POUR LA SUPERVISION ET LE SUPPORT DANS LE DOSSIER DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU (5 500.00\$)

198-08-2015

21. Offres de services de Tetra-Teck pour la supervision et le support dans le dossier de la rampe de mise à l'eau (5 500.00\$)

ATTENDU QUE la municipalité est prête à demander des soumissions sur le SAEO pour le démantèlement et la construction d'une nouvelle rampe de mise à l'eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Tétra-Teck pour l'assistance technique et administrative, ainsi que pour l'assistance bureau durant les travaux pour un montant budgétaire de 5,500.00 \$ plus les taxes applicables

22. VARIA;

199-08-2015

22 a) Installation d'une radio émettrice dans le chargeur pelle rétro

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de faire l'acquisition d'un chargeur pelle rétro;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire installer un radio émetteur dans le chargeur pelle rétro par l'entreprise Orizon mobile d'Amos.

200-08-2015

22 b) Achat d'options supplémentaires pour le chargeur pelle rétro

ATTENDU QUE la compagnie Nortrax offre à la municipalité des options telles qu'une benne pour la neige, une benne pour les fossés, et deux roues de secours pour la somme de 15,200.00 \$plus les taxes

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de Nortrax et d'acheter les options proposées par ces derniers

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

23. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Système de son à l'aréna
- Trou au débarcadère
- Chargeur pelle rétro
- Lumières sur camion incendie
- Les comptes à payer

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

201-08-2015

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

3425

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 septembre 2015 à compter de 19h40 à laquelle étaient présents outre monsieur le Pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire, conseillère et conseiller absent : monsieur Stephan Lavoie, madame Isabelle Clément Pépin et monsieur Maxime Tancrède.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
 - 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
 - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2015
 - 5. Période de questions réservées à l'assistance
 - 6. Comptes à payer
 - Total des comptes à payer de septembre 2015 est de 405 542.58\$
 - 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
 - 8. Compte rendu des rencontres du Maire et directeur général
 - Ouverture et fonctionnement du complexe récréatif de Jacques Massé pour la saison hiver 2015-2016 (200.00 \$ chocolat chaud)
 - 10. Avis de motion pour l'adoption des (5) règlements d'urbanisme
 - 11. Adoption des 5 projets de règlements d'urbanisme
 - a) Projet de règlement numéro 247-2015, modifiant le plan d'urbanisme no.
 238-2014 afin de créer les nouvelles affectations industrielles à contraintes faibles et villégiature (développement)
 - b) Projet de règlement numéro 248-2015 modifiant le règlement de zonage no 239-2014 en conformité au plan d'urbanisme à la demande de la MRC
 - c) Premier projet de règlement numéro 249-2015 modifiant la superficie des bâtiments secondaires dans certaines zones
 - d) Projet de règlement numéro 250-2015 modifiant le règlement de lotissement
 - e) Projet de règlement numéro 251-2015 modifiant le règlement régissant les conditions d'émission du permis de construction numéro 243-2014
 - 12. Approbation de la soumission du démantèlement et de la construction de la rampe de mise à l'eau au secteur des Rapides
 - 13. Approbation des coûts des travaux de rechargement et des extras de l'avenue Principale
 - 14. Achat d'un fusil à graisser électrique
 - 15. Achat de pneus pour tracteur et camion
 - 16. Soumission pour la réfection du toit du gazébo, secteur des Rapides
 - 17. Achat de chaise parents-enfants pour le parc Tancrède
 - 18. Autorisation pour acheter 5 bunkers au montant de 2000.00\$ chacun (11 497.50\$) et de 10 casques de pompier pour une valeur totale de 6000.00\$ (6898.50\$) pour le service incendie
 - 19. Information sur l'inauguration du Parc Tancrède et sur l'encan d'équipements divers.
 - 20. Engagement de monsieur Yvan Martin comme employé permanent
 - 21. Aménagement de la Biblio des Rapides
 - 22. Augmentation de la limite de 2,500.00\$ à 10,000.00\$ sur les cartes de crédit pour messieurs le Maire et le Directeur général

	ıria

- a) ______
- c) _____
- 24. Période de questions réservées à l'assistance
- 25. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h40.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

202-09-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants au varia :

- > Demande d'aide financière pour le comité Preissac d'Art en Or (1,600.00\$)
- > Soumission pour foncer un puit #2 au camping municipal
- Soumission pour une étude hydrogéologique et essai de pompage pour le camping municipal

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2015;

203-09-2015

4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 11 août 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

6. COMPTES À PAYER;

204-09-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500556** à **C1500634** et la séquence des chèques en ligne L1500044 à L1500048.

Total des salaires 25 642.07\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

405 542.58\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 septembre 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie étant absent, le point est remis à une séance ultérieure.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci.

9. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ POUR LA SAISON HIVER 2015-2016, 200.00\$ POUR PREMIÈRE BOISSONS CHAUDE;

205-09-2015

9. <u>Ouverture et fonctionnement du complexe récréatif Jacques Massé pour la saison hiver 2015-2016, 200.00\$ pour première boisson chaude.</u>

CONSIDÉRANT QUE La saison 2015-2016 pour le complexe récréatif Jacques Massé est à nos portes et la Corporation des loisirs est prête à débuter l'ouverture du complexe avec l'organisation d'événements pour occuper nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 200.00 \$ à la Corporation des loisirs pour la fourniture de café et/ou chocolat chaud pour les utilisateurs du Complexe récréatif qui le fréquenteront pour la saison 2015-2016.

10. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DES (5) RÈGLEMENTS D'URBANISME;

10. Avis de motion pour l'adoption des (5) règlements d'urbanisme.

Le conseiller, monsieur Daniel Dubuc dépose un avis de motion que cinq règlements portant sur l'urbanisme, le zonage, le lotissement et les conditions d'émission de permis seront déposés pour adoption.

11. ADOPTION DES 5 PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME;

11. Adoption des 5 projets de règlement d'urbanisme suivants :

206-09-2015

A). PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2015

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 238-2014 AFIN DE CRÉER LES NOUVELLES AFFECTATIONS INDUSTRIELLES À CONTRAINTES FAIBLES ET VILLÉGIATURE (DÉVELOPPEMENT)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a fait part à la Municipalité de Preissac de certaines anomalies au SADR pour les règlements d'urbanisme de Preissac récemment entrés en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil s'est engagé auprès de la MRC, dans sa résolution 197-07-2014, à effectuer les modifications recommandées par la MRC d'Abitibi afin d'assurer une parfaite conformité au SADR;

ATTENDU QU'en respect d'une entente avec le MAMOT au moment de la conformité du SADR, la MRC demande à la Municipalité de Preissac de changer la vocation d'un secteur en bordure du chemin des Coteaux, dont l'affectation est «Résidence Rurale», pour en faire une affectation «Industrielle à contraintes faibles»;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'affectation d'un secteur en bordure du lac Fontbonne dont l'affectation est «Villégiature (consolidation)» pour l'affectation «Villégiature (développement);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une séance qui aura lieu le <u>13 octobre</u>, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Lecture faite

207-09-2015

B). PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 239-2014 EN CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME ET À LA DEMANDE DE LA MRC

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a fait part à la Municipalité de Preissac de certaines anomalies au SADR pour les règlements d'urbanisme de Preissac récemment entrés en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil s'est engagé auprès de la MRC, dans sa résolution 197-07-2014, à effectuer les modifications recommandées par la MRC d'Abitibi au règlement de zonage afin d'assurer une parfaite conformité au SADR et pour rendre explicite pour les citoyens certaines restrictions applicables;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le plan d'urbanisme afin de créer les nouvelles affectations Industrielles à contraintes faibles et Villégiature (développement) et qu'il faut revoir le règlement de zonage numéro 239-2014 en conséquence;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté, dans sa résolution 042-03-2015, le règlement 146 modifiant le règlement 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté, dans sa résolution 191-09-2014, le document «Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement no 144 de la MRC d'Abitibi» qui informe des éléments de concordance que la Municipalité de Preissac doit intégrer à sa réglementation d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une séance qui aura lieu le <u>13 octobre 2015</u>, à <u>19 h</u> <u>00</u> à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Lecture faite

208-09-2015

c). PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2015

MODIFIANT LA SUPERFICIE MAXIMALE TOTALE DES BÂTIMENTS SECONDAIRES DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de revoir, pour certaines zones, les superficies maximales totales pour les

bâtiments secondaires détachés afin qu'elles reflètent davantage la réalité terrain et que le conseil appuie cette proposition;

ATTENDU QUE pour effectuer ces modifications, le conseil doit amender l'annexe 2 «Grille des spécifications» du règlement de zonage numéro 239-2014;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une séance qui aura lieu le <u>13 octobre 2015</u> à 19 h 00 à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Lecture faite

209-09-2015

D). PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2015

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté, dans sa résolution 190-09-2014, le règlement 144 modifiant le règlement 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il faut modifier le règlement de lotissement numéro 240-2014 pour assurer la conformité au SADR ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le plan d'urbanisme afin de créer les nouvelles affectations Industrielles à contraintes faibles et Villégiature (développement) et qu'il faut revoir le règlement de lotissement numéro 240-2014 en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une séance qui aura lieu le <u>13 octobre 2015</u>, à <u>19 h</u> <u>00</u> à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Lecture faite

210-09-2015

E). PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2015

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le plan d'urbanisme afin de créer les nouvelles affectations Industrielles à contraintes faibles et Villégiature (développement) et qu'il faut revoir le règlement régissant les conditions d'émission du permis de construction numéro 243-2014 en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une séance qui aura lieu le 13 octobre 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Lecture faite

12. APPROBATION DE LA SOUMISSION DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA CONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU;

211-09-2015

12. <u>Approbation de la soumission du démantèlement et de la construction de la rampe de mise à l'eau au secteur des Rapides.</u>

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SAEO pour ses travaux de démantèlement et de la construction de la rampe de mise à l'eau et que trois (3) entreprises ont manifesté de l'intérêt, les résultats sont les suivants :

NOMS	Prix pour quai (avant taxes)	PRIX
Construction Norascon Inc.	26,695.60 \$	383,725.84 \$
Construction Audet & Knight	35,155.09 \$	275,235.49 \$
Hydrosphère construction	35,805.00 \$	274,095.74 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de « Hydrospère» construction » pour la réalisation du démantèlement et la construction d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Kinojévis pour un montant de 274,095.74 \$ à la condition que la municipalité de Preissac obtienne toutes les autorisations nécessaires (certificats d'autorisation du MDDELCC---MRN, attestation de conformité de la MRC Abitibi, acceptation du plan de construction par le ministère de pêches et océans Canada, etc.) pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

DE PAYER ses travaux de démantèlement et de construction avec les différents programmes d'aide gouvernementaux du Québec (TECQ, etc.) et de payer le solde avec le surplus non affecté.

13. APPROBATION DES COÛTS DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DES EXTRAS DE L'AVENUE PRINCIPALE;

212-09-2015

13. Approbation des coûts des travaux de rechargement et des extras de l'avenue Principale.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac à donner des travaux d'excavation et de rechargement sur la l'avenue Principale et que suite audit travaux certains imprévus ont été effectués, le tout expliqué dans le tableau suivant :

Imprévus	PRIX
Creusage de fossé (200 mètres)	1,494.68 \$
Creusage de pense de bœuf	1,782.11 \$
Changement de ponceau cimetière	979.59 \$
Quantité de sable supplémentaire (975.32 tonnes)	15,811.38 \$
Ramassage de tas de terre	258.69 \$
Total des extra	20,326.45 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les travaux réalisés par « Béton Fortin Inc.» selon l'appel d'offre, ainsi que les extra de 20,326.45 \$.

14. ACHAT D'UN FUSIL À GRAISSER ÉLECTRIQUE;

213-09-2015

14. Achat d'un fusil à graisser électrique.

ATTENDU QUE la nécessité d'avoir un fusil électrique pour entretenir nos équipements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à faire l'acquisition d'un fusil à graisser au montant de 394.18 \$.

15. ACHAT DE PNEUS POUR TRACTEUR ET CAMION;

214-09-2015

15. Achat de pneus pour tracteur et camion.

ATTENDU QUE le tracteur et le camion ont besoin de nouveaux pneus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de pneu GBM pour la fourniture et l'installation de pneu neuf pour le camion (1,384.53 \$) et pour le tracteur (2,892.13 \$).

16. SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU TOIT DU GAZÉBO, SECTEUR DES RAPIDES;

215-09-2015

16. Soumission pour la réfection du toit du gazébo, secteur des Rapides.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une soumission pour la réfection du toit du gazébo, secteur des Rapides;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de JC Éco-Réno inc. Pour la réfection du toit du gazébo au montant de 3,334.28 \$ (matériaux et main d'œuvres).

17. ACHAT DE SIÈGE PARENT-ENFANT POUR LE PARC TANCRÈDE;

216-09-2015

17. Achat de siège parent-enfant pour le parc Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Tessier récréo-parc pour la fourniture d'un siège de type « parent-enfant » qui sera installé au Parc Tancrède pour un montant de 2,159.23 \$.

18. AUTORISATION POUR ACHETER 5 BUNKERS AU MONTANT DE 2,000.00\$ CHACUN (11;497.50\$) ET DE 10 CASQUES DE POMPIER POUR UNE VALEUR TOTAL DE 6,000.00\$ (6,898.50\$) POUR LE SERVICE INCENDIE;

217-09-2015

18. Autorisation pour acheter 5 bunkers au montant total de 2,000.00\$ chacun (11,497.50\$) et de 10 casques de pompier pour une valeur total de 6,000.00\$ (6,898.50\$) pour le service incendie.

ATTENDU QUE des bunkers et des casques ne répondent plus aux exigences de la CSST;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

 $\mbox{D'AUTORISER}$ l'achat de 5 bunkers au montant de 11,497.50 $\mbox{\$}$ et de 10 casques au montant de 6,898.50 $\mbox{\$}.$

- 19. INFORMATION SUR L'INAUGURATION DU PARC TANCRÈDE DU 2 OCTOBRE ET SUR L'ENCAN D'ÉQUIPEMENT DIVERS QUI SERA TENU LE 12 SEPTEMBRE PROCHAIN;
- 19. <u>Information sur l'inauguration du Parc Tancrède du 2 octobre et sur l'encan d'équipements divers qui sera tenu le 12 septembre prochain.</u>

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil sur l'inauguration du Parc Tancrède pour le 2 octobre à 13 h 30 et de l'encan qui sera tenu le 12 septembre prochain au Centre de transbordement situé au 707, avenue du Lac.

20. ENGAGEMENT DE MONSIEUR YVAN MARTIN COMME EMPLOYÉ PERMANENT;

218-09-2015

20. Engagement de monsieur Yvan Martin comme employé permanent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac procèdera à son déneigement en régie l'hiver prochain;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de monsieur Yvan Martin et que le poste de ce dernier était un poste temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

DE CONFIRMER l'engagement de monsieur Yvan Martin comme un employé permanent à titre de préposé à l'entretien adjoint;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 9 septembre 2015 donc, sans délai d'admissibilité.

21. AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIO DES RAPIDES;

219-09-2015

21. Aménagement de la Biblio des Rapides.

ATTENDU QUE la bibliothèque secteur des Rapides n'est utilisée que par les élèves de l'école St-Paul;

ATTENDU QUE l'espace nécessaire pour mettre les livres empruntés par les élèves est sous utilisée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire des aménagements des rayons pour récupérer de l'espace qui serait utilisée par l'Agente de développement pour son bureau dans la section arrière de la bibliothèque actuelle.

22. AUGMENTATION DE LA LIMITE DE 2,500 À 10,000.00\$ SUR LA CARTE DE CRÉDIT POUR MESSIEURS LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL;

220-09-2015

22. <u>Augmentation de la limite de 2,500.00\$ à 10,000.00\$ sur la carte de crédit pour messieurs le Maire et le directeur général.</u>

ATTENDU QUE la limite de crédit actuelle ne répond plus au besoin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à faire augmenter la limite sur leurs cartes de crédit de 2,500.00 \$ à 10,000.00 \$

23. VARIA :

221-09-2015

23.1 <u>Demande d'aide financière pour le comité Preissac d'Art en Or (1600.00\$).</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le versement de 1,600.00 \$ au Comité Preissac d'art en or pour leurs activités déjà prévues au budget 2015.

222-09-2015

23.2 Soumission pour foncer un puit #2 au camping municipal.

ATTENDU QUE la municipalité est en train de planifier les prochaines étapes pour le camping municipal et que le fonçage d'un puits numéro : 2 est nécessaire pour l'avancement du dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition « Les puits Aubin » pour le fonçage d'un puits de 400 pieds, d'un diamètre de 6 pouces avec tous les éléments nécessaires, ainsi que les épreuves de pompage (72 heures) pour un montant de 21,150.00 \$ plus les taxes applicables.

223-09-2015

23.3 <u>Soumission pour une étude hydrogéologique et essai de pompage pour le camping.</u> <u>Municipal</u>

ATTENDU QU'une demande de CA sera obligatoire suite au fonçage du puits numéro deux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement

D'ACCEPTER la proposition de RE consultants pour produire une demande de CA auprès du Ministère du développement durable et de la lutte contre les réchauffements climatiques pour le puits numéro deux pour un montant de 20,600.00 \$ plus taxes selon la référence **# OS-15-HY-1072**.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

24. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Travaux camping
- Rampe de mise à l'eau
- Stationnement sur avenue Principale
- Crédit photo

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

224-09-2015

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21 h 05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 octobre 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède et Rémi Pelletier.

Maire, conseillère et conseiller absent : monsieur Stephan Lavoie, madame Isabelle Clément Pépin et monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
 - Total des comptes à payer d'octobre 2015 est de 521 220 .20\$
- 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 8. Compte rendu des rencontres du Maire et du directeur général
- Avis de motion du règlement 252-2015 déléguant le directeur général, secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels
- 10. Programmation de travaux révisée de la TECQ 2014-2018
- 11. Adoption des cinq (5) règlements d'urbanisme
- 12. Résolution pour permettre au Pro maire de participer aux réunions de la MRC en l'absence du Maire
- 13. Coût pour l'installation du module « Rôle en ligne » (données public seulement)
- 14. Approbation et autorisation de paiement des travaux d'asphalte de l'avenue Principale
- 15. Offres de services de Géoposition, arpenteur, géomètre pour arpentage et pose de repères pour le bail #824763 (8 000.00\$) avant taxes (cédrière et ancien dépôt de branches).
- 16. Remise de 11 000.00\$ pour fond auprès de la Faune et Parc
- 17. Suivi dossier « rampe de mise à l'eau »
- 18. Offres de services pour les travaux de relevé topographique du camping municipal par la firme Patrick Descarreaux, arpenteur, géomètre
- 19. Présentation et approbation des travaux pour le dépôt de branches (24,377.71 \$), chemin des Riverains (1,732.87 \$) et le sentier de la passerelle (2,035.05 \$)
- 20. Cession à titre gratuit des lots relatifs aux parcs et espace vert ainsi qu'à l'assiette de la rue du chemin des Pins
- 21. Dérogation mineure de M. Pierre Beaudoin pour Mme Nathalie Beaudoin du 24 chemin des Merisiers
- 22. Soumission pour déneigement du secteur Tancrède (biblio, caserne et journal)
- 23. Soumission pour l'achat d'escabeau et échelle (rapport MMQ)
- 24. Lettre de proposition de service pour ouverture aréna et déterminer une date de départ
- 25. Autorisation d'un budget de 500.00 \$ pour les projets de l'animatrice jeunesse
- 26. Achat de pamphlets d'attraits touristiques
- 27. Formation gratuite animatrice jeunesse offerte par Mobilisation espoir jeunesse
- 28. Budget pour la décoration de Noël
- 29. Ratification de la convention de travail des employés qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016

- 30. Ratification des salaires des employés municipaux permanents pour l'année 2016
- 31. Achat d'un ordinateur pour le service incendie
- 32. Dépôt de l'état des résultats comparatif pour le terrain de camping de 2014-2015
- 33. Dépôt de l'état des résultats pour le Défi contre-courant pour l'année 2015
- 34. Dépôt du rapport budgétaire du 30 septembre 2015
- 35. Varia
 - a) ______
 - b) _____
 - c)
- 36. Période de questions réservées à l'assistance
- 37. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7)

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

225-10-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé:

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015;

226-10-2015

4. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 8 septembre 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

227-10-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500635** à **C1500736 et la séquence des chèques en ligne L1500049 à L1500053**.

Total des factures de septembre 2015 Total paiement direct mensuel 476 001.87\$ 17 141.82\$ Total des salaires 28 076.51\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

<u>521 220.20\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 octobre 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

General Communication (Communication Communication Communi

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie étant absent, le point est remis à une séance ultérieure.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci.

- 9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 252-2015 DÉLÉGUANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS;
- 9. Avis de motion du règlement 252-2015 déléguant le directeur général, secrétairetrésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels.

Avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier qu'un règlement portant le numéro 252-2015, déléguant le directeur général, secrétaire trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels sera déposé dans une séance ultérieure pour adoption.

10. PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE DE LA TECQ 2014-2018;

228-10-2015

10. Programmation de travaux révisée de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la municipalité a déposé sa programmation de travaux pour l'exercice 2014-2015, reliée au programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, le 15 octobre 2014 et qu'elle a obtenue le versement de 107 078 \$ pour les coûts réalisés au 30 septembre 2014;

ATTENDU QU'une programmation de travaux révisée doit être déposée le 15 octobre 2015 pour présenter les coûts réalisés entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015 ainsi que les coûts prévus entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-dessous comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

	Exercice financier	2014-2015	Exercice financie	er 2015-2016	
Titre du projet	Coût réalisé au 2014-09-30 / subvention versée	Coût réalisé entre le 2014-10-01 et le 2015-03-31	Coût réalisé entre le 2015-04-01 et le 2015-09-30	Coût prévu entre le 2015-10-01 et le 2016-03-31	Coût total
Prises d'eau sèches (3 réservoirs)	48 981 \$	57 051 \$	- \$	- \$	106 032 \$
Aménagement talus	7 242 \$	9 870 \$	- \$	- \$	17 112 \$
Sentiers de la roche du millénaire, des 3 lacs et Bousquet (pédestre, raquette, ski de fond)	36 630 \$	- \$	- \$	- \$	36 630 \$
Aménagement parc Tancrède	14 225 \$	- \$	40 600 \$	5 642 \$	60 467 \$
Équipement sécuritaire pour entretien aréna (Brise-lame, échelle sécurisée, ligne de vie)	- \$	38 114 \$	- \$	- \$	38 114 \$
Travaux routiers (rechargement, changement de ponceaux, pavé)	- \$	- \$	109 620 \$	37 965 \$	147 585 \$
Rampe de mise à l'eau et quai	- \$	16 836 \$	25 535 \$	287 060 \$	329 431 \$
Totaux	107 078 \$	121 871 \$	175 755 \$	330 667 \$	735 371 \$
Contribution gouv	ernementale progra	ımme TECQ 2014-2	018		611 570 \$
Seuil minimal d'im	mobilisation en infr	astructures municip	oales exigées		113 960 \$
Total des factures 2014-2015 attribuées au seuil minimal d'immobilisation			121 871 \$		
Total des factures	non attribuées au s	euil minimal d'imm	obilisation		613 500 \$
Total des investiss	ements à réaliser d	le 2016 à 2018 (3 ai	ns)		- \$

11. ADOPTION DES CINQ(5) RÈGLEMENTS D'URBANISME;

229-10-2015

11. Adoption des 5 projets de règlement d'urbanisme suivants :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER les cinq (5) règlements suivants;

- RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME № 238-2014 AFIN DE CRÉER LES NOUVELLES AFFECTATIONS INDUSTRIELLES À CONTRAINTES FAIBLES ET VILLÉGIATURE (DÉVELOPPEMENT).
- RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE № 239-2014 EN CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME ET À LA DEMANDE DE LA MRC.
- SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2015 MODIFIANT LA SUPERFICIE MAXIMALE TOTALE DES BÂTIMENTS SECONDAIRES DANS CERTAINES ZONES.
- RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 240-2014.
- RÈGLEMENT NUMÉRO **251-2015** MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES

Avis de motion : le 8 septembre 2015

Adoption des (5) projets de règlements : le 8 septembre 2015

Consultation publique : le 13 octobre 2015 Adoption des règlements : le 13 octobre 2015 Avis de publication : le 19 octobre 2015

Demande de participation à un référendum (249-2015) : le 28 octobre 2015

Adoption du règlement # 249-2015 : le 10 novembre 2015

Avis de publication : le 11 novembre 2015 Certificat de conformité de la MRC :

12. RÉSOLUTION POUR PERMETTRE AU PRO MAIRE DE PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE LA MRC EN L'ABSENCE DU MAIRE;

230-10-2015

12. Résolution pour permettre au Pro maire de participer aux réunions de la MRC en l'absence du Maire.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire maintenir une présence continue aux assemblés de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE pour différentes raisons, le Maire doit s'absenter et qu'il serait opportun d'avoir un substitut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Aldée Langlois, pro maire comme personne substitut pour remplacer le Maire lorsque nécessaire.

13. COÛT POUR L'INSTALLATION DU MODULE « RÔLE EN LIGNE » (DONNÉES PUBLIC SEULEMENT);

231-10-2015

13. Coût pour l'installation du module « Rôle en ligne » (données public seulement).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'INSTALLER le module « rôle en ligne » au montant forfaitaire de 695.00 \$ et de 29.95 \$/mois plus taxes, pour rendre accessible l'information publique en rapport avec le rôle d'évaluation des propriétés dans la municipalité de Preissac, qui sera disponible via le nouveau site internet de Preissac au coordonnées suivantes : <u>WWW.PREISSAC.COM</u>.

14. APPROBATION ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE L'AVENUE PRINCIPALE;

232-10-2015

14. Approbation et autorisation du paiement des travaux d'asphaltage de l'avenue <u>Principale.</u>

ENTENDU QUE les travaux d'asphaltage sont complétés;

ENTENDU QUE l'approbation du conseil municipal est nécessaire pour autoriser le paiement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les travaux d'asphaltage réalisés par l'entreprise « Pavage Sanimos » et d'autoriser le directeur général à faire le paiement tel que décrit dans l'appel d'offres accordé par la résolution **# 165-07-2015**.

15. OFFRES DE SERVICES DE GÉOPOSITION, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR ARPENTAGE ET POSE DE REPÈRES POUR LE BAIL #824763 (8 000.00\$) AVANT TAXES (CÉDRIÈRE ET ANCIEN DÉPÔT DE BRANCHES);

233-10-2015

15. Offres de services de Géoposition, arpenteur, géomètre pour arpentage et pose de repères pour le bail # 824763 (8 000.00\$) avant taxes (cédrière et ancien dépôt de branches).

ATTENDU QUE le MRN demande un arpentage pour délimiter le bail # 824763 donné à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de service de Géoposition pour l'arpentage et la pose de repères sur le bail portant le numéro : 824763 pour un montant de 8,000.00 \$ plus les taxes applicables.

16. REMISE DE 11 000.00\$ POUR FOND AUPRÈS DE LA FAUNE ET PARC;

16. Remise de 11 000.00\$ pour fond auprès de la Faune et Parc.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que la municipalité devra débourser un montant de 20.00 \$ / mètre², soit plus ou moins 11,000.00 \$ à un fond de la faune pour la construction de la rampe de mise à l'eau et que dès il y aura d'autres informations, il en informera le conseil.

17. SUIVI DU DOSSIER DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU;

17. Suivi du dossier de la rampe de mise à l'eau.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un compte rendu des étapes à venir concernant le dossier de la rampe de mise à l'eau.

18. OFFRES DE SERVICES POUR LES TRAVAUX DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU CAMPING MUNICIPAL PAR LA FIRME PATRICK DESCARREAUX, ARPENTEUR GÉOMÈTRE;

234-10-2015

18. Offres de services pour les travaux de relevé topographique du camping municipal par la firme Patrick Descarreaux, arpenteur, géomètre.

ATTENDU QUE pour aller de l'avant dans le dossier du camping, il faut faire des relevés topographiques du terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la firme Patrick Descarreaux pour réaliser les travaux de relevé topographique du camping municipal au montant de 4,250.00 \$ plus les taxes applicables. N. B. Les employés de la municipalité seront responsables de la coupe des arbres rubanés par l'arpenteur.

19. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES TRAVAUX POUR LE DÉPÔT DE BRANCHES (24 377.71\$), CHEMIN DES RIVERAINS 1 732.87\$ ET LE SENTIER DE LA PASSERELLE (2 035.05\$);

235-10-2015

19. Présentation et approbation des travaux pour le dépôt de branches (24 377.71\$), chemin des Riverains (1 732.87\$) et le sentier de la passerelle (2 035.05\$).

ENTENDU QUE le directeur général a autorisé des travaux pour l'avancement des dossiers;

ATTENDU QUE ce dernier a fait un rapport complet desdits travaux au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux réalisés par Excavation Gilbert Sheehy Inc. pour un montant 24,377.71 \$ pour le dépôt de branches, de 1,732.87 \$ pour le chemin des Riverains et de 2,035.05 \$ pour la réfection de la passerelle.

20. CESSION À TITRE GRATUIT DES LOTS RELATIFS AUX PARCS ET ESPACES VERTS AINSI QU'À L'ASSIETTE DE LA RUE DU CHEMIN DES PINS;

236-10-2015

20. <u>Cession à titre gratuit des lots relatifs aux Parcs et espace vert ainsi qu'à l'assiette de la rue du chemin des Pins.</u>

ATTENDU QUE le règlement de lotissement Nº 240-2014 prévoit à son article 2.3 que tout propriétaire procédant à une opération cadastrale doit céder à la municipalité à des fins de parcs, de terrains de jeux, de sentiers piétonniers ou de zones tampons une superficie de terrain équivalent à 10% de la superficie du terrain faisant l'objet du morcèlement;

ATTENDU QU'en date du 27 septembre 2010 la Municipalité de Preissac a conclu avec Les Entreprises Transchargex inc. un protocole d'entente relativement à un développement domiciliaire sur le chemin des Pins;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente prévoyait la cession de quatre (4) terrains correspondant à 10% du projet de lotissement ainsi que la rue, identifiés aujourd'hui comme étant les lots 5 037 788, 5 037 789, 5 037 791, 5 037 810 et 5 037 818 (rue);

ATTENDU QUE Monsieur Yvan Lachance, proposé à l'entretien ainsi que Monsieur Gérard Pétrin, directeur général ont procédé à l'inspection du chemin et sont d'avis que celui-ci est conforme aux exigences de la municipalité quant à la construction d'un chemin;

ATTENDU QUE le promoteur est disposé à remettre à la municipalité lesdits lots;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et le directeur général pour la signature des documents relatifs au transfert des terrains devant servir de parcs ou espaces verts, soit les lots 5 037 788, 5 037 789. 5 037 791 et 5 037 810 ainsi que l'assiette du chemin, soit le lot 5 037 818.

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire pour procéder aux actes de vente et d'enregistrement relatifs au transfert de ces lots.

21. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR PIERRE BEAUDOIN POUR MADAME NATHALIE BEAUDOIN DU 24, CHEMIN DES MERISIERS;

237-10-2015

21. <u>Dérogation mineure de monsieur Pierre Beaudoin pour madame Nathalie Beaudoin du 24, chemin des Merisiers.</u>

ATTENDU QU'en date du 4 septembre 2015, Monsieur Pierre Beaudoin, pour Madame Nathalie Beaudoin, a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage Nº 239-2014 relativement à un immeuble situé au 24, chemin des Merisiers à Preissac, sur le lot 4 592 394, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage de 7.2 mètres de hauteur totale plutôt que 6 mètres et empiétant d'un maximum de 10% dans la marge de recul avant, en contravention avec l'article 7.2, grille VC-7 du règlement de zonage Nº 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la configuration du terrain fait en sorte que celui-ci est constitué en majorité de bande de protection riveraine ou de marges limitant considérablement le choix de l'emplacement du garage;

ATTENDU QUE la hauteur totale du garage sera proportionnelle à celle du chalet puisque celui-ci comporte deux (2) étages;

ATTENDU QUE la construction de ce garage ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation de monsieur Pierre Beaudoin, pour madame Nathalie Beaudoin du 24 chemin des Merisiers

22. SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DU SECTEUR TANCRÈDE (BIBLIO, CASERNE ET JOURNAL;

238-10-2015

22. Soumission pour déneigement du secteur Tancrède (Biblio, caserne et journal).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour le déneigement du secteur Tancrède qui comprend la bibliothèque, la caserne et le journal, pour un montant de 1,000.00 \$ pour la saison 2015-2016 et ce montant est payables en deux versements (15 décembre 2015 et 15 avril 2016).

23. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ESCABEAU ET ÉCHELLE (RAPPORT MMQ);

239-10-2015

23. Soumission pour l'achat d'escabeau et échelle (rapport MMQ)).

ATTENDU QUE la Mutuelle de prévention de Municipalité de Preissac a fait une visite des propriétés et que suite à ces visites, un rapport a été produit;

ATTENDU QUE ce rapport fait des recommandations et que l'une d'elles est de changer des échelles et escabeaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACHETER une échelle et un escabeau chez l'entreprise M&M Nord-Ouest d'Amos pour un montant de 802.30 \$.

24. LETTRE DE PROPOSITION DE SERVICE POUR L'OUVERTURE DE L'ARÉNA ET DÉTERMINER UNE DATE DE DÉPART;

240-10-2015

24. <u>Lettre de proposition de service pour l'ouverture de l'aréna et déterminer une date de départ.</u>

ENTENDU QUE la saison hivernale s'en vient à grands pas;

ENTENDU QUE trois étudiantes ont manifesté de l'intérêt pour s'occuper des activités de l'aréna et même de débuter la saison avant que la glace soit faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ENGAGER mesdames, Jessie Pelchat, Émilie Tanguay et Megan Pelchat pour s'occuper du Complexe Récréatif Jacques Massé pour la saison 2015-2016 aux salaire et conditions tel que convenu dans la session de travail du conseil et d'autoriser le début des activités pour le milieu de novembre.

25. AUTORISATION D'UN BUDGET DE 500.00\$ POUR LES PROJETS DE L'ANIMATRICE JEUNESSE;

241-10-2015

25. Autorisation d'un budget de 500.00\$ pour les projets de l'animatrice jeunesse.

ATTENDU QUE conseil a embauché une animatrice jeunesse en la personne de madame Karine martin et que cette dernière a présenté une liste d'activités pour faire bouger les jeunes;

ATTENDU QUE l'organisation de ces activités nécessite des sous;

ATTENDU QUE le conseil ne veut pas de frais de participation pour ces activités pour donner l'accessibilité au plus grand nombre de personnes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ALLOUER un montant de 500.00 \$ pour l'animatrice jeunesse, montant qui servira à organiser des activités sans avoir à charger un droit d'entrée.

26. ACHAT DE PAMPHLET D'ATTRAITS TOURISTIQUES;

242-10-2015

26. Achat de pamphlets d'attraits touristiques.

ATTENDU QUE l'agente de développement est en train de monter des pochettes qui mettent en valeur les attraits touristiques de la municipalité de Preissac, pour les nouveaux arrivants, visiteurs, etc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 200 pamphlets au montant de 282.00 \$ plus taxes.

27. FORMATION GRATUITE POUR L'ANIMATRICUE JEUNESSE OFFERTE PAR MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE;

243-10-2015

27. Formation gratuite pour l'animatrice jeunesse offerte par Mobilisation Espoir Jeunesse.

ATTENDU QUE l'animatrice jeunesse vient d'être engagée et que Mobilisation espoir jeunesse offre une formation gratuite à l'intention des animatrices jeunesse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Karine Martin à participer à la formation offerte par Mobilisation espoir jeunesse et que la municipalité défraye le cout du transport.

28. BUDGET POUR LA DÉCORATION DE NOËL;

244-10-2015

28. Budget pour la décoration de Noël.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir des locaux qui seront décorés pour la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 500.00 \$ pour l'achat de décoration de Noël.

29. RATIFICATION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS QUI ENTRERA EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2016;

245-10-2015

29. <u>Ratification de la convention de travail des employés qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.</u>

ATTENDU QUE le conseil et les employés sont venus à un accord pour le renouvellement de la convention de travail des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer ladite convention de travail qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

30. RATIFICATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2016;

246-10-2015

30. Ratification des salaires des employés municipaux permanents pour l'année 2016.

ATTENDU QUE le conseil et les employés sont venus à un accord pour les salaires de 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer ladite convention des salaires qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

31. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE INCENDIE;

247-10-2015

31. Achat d'un ordinateur pour le service incendie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE FAIRE l'achat d'un ordinateur pour le service incendie au montant de 942.92 \$ chez Boutique du Bureau GYVA Inc..

32. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIF POUR LE TERRAIN CAMPING DE 2014-2015;

32. <u>Dépôt de l'état financier comparatif pour le terrain de camping de 2014-2015.</u>

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose un état financier comparatif pour le terrain de camping de 2014-2015.

33. DÉPÔT DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT POUR LE DÉFI CONTRE-COURANT POUR L'ANNÉE 2015;

33. <u>Dépôt de l'état de résultat pour le Défi contre-courant pour l'année 2015.</u>

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose l'état de résultat pour le défi contrecourant pour l'année 2015.

34. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2015;

34. Dépôt du rapport budgétaire du 30 septembre 2015.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le rapport budgétaire du septembre 2015 tel que stipulé dans le Code municipal (ART.176.4.).

35. VARIA:

35.1			
35.2			
35.3			

36. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

36. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Le rapport budgétaire
- Fauchage sur le chemin des Riverains

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

37. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

248-10-2015

37. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 04.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 novembre 2015 à compter de 19 h 30 à laquelle étaient présents outre monsieur le Pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire, conseillère absente : monsieur Stephan Lavoie, madame Isabelle Clément Pépin.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
- Total des comptes à payer de novembre 2015 est de 413 546.18\$
- 7. Rapport du Maire
- 8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 9. Compte rendu des rencontres du Maire et directeur général
- 10. Adoption du règlement 252-2015 déléguant au directeur général, secrétaire trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnelles
- 11. Adoption du règlement 249-2015 modifiant la superficie maximale totale des bâtiments secondaires dans certaines zones
- 12. Offres de services de Daniel Tétreault, CPA inc. Pour la révision des taux de taxes à taux variés pour l'année 2016
- 13. Présentation des heures de caucus et réunions publiques pour l'année 2016
- 14. Rendez-vous du Président le 17 février 2016 (FQM)
- 15. Présentation et approbation des travaux de concassage
- 16. Acceptation et paiement des travaux réalisés par Hydrosphère sur la rampe de mise à l'eau (décompte progressif)
- 17. Soumission pour forfait de cellulaires des employés préposé à l'entretien
- 18. Soumission pour horodateur
- 19. Demande de l'École St-Paul de Preissac pour le déneigement des portes
- 20. Demande de commandite de l'école de Ste-Gertrude pour des activités (200.00 \$)
- 21. Demande de commandite de défrayer les coûts du bulletin paroissial pour l'année 2015-2016 (environ 700.00 \$)
- 22. Projet pour internet des locaux (707, journal, biblio, parcs et CRJM)
- 23. Achat de chapeaux et accessoires pour le service incendie
- 24. Dissolution du comité du Club Nautique et transfert des actifs à la municipalité de Preissac (ponton avec moteur, bouées, bloc de ciment, solde du compte de banque et compte à payer)
- 25. Concours de décoration de Noël
- 26. Contribution au « Panier de Noël » avec la mine Agnico Eagle pour les besoins 2015
- 27. Création d'un comité théâtre
- 28. Rencontre mensuelle pour l'animatrice jeunesse
- 29. Résolution pour le MTQ ayant pour objet la conformité de la traverse sur la route 395 (en face du Manoir des Rapides)
- 30. Budget alloué pour spectacle lors du défi contre-courant 2016, le 20 aout 2016

31.	Varia	ı				
;	a)			 	 	

b) _____

c) _____

- 32. Période de questions réservées à l'assistance
- 33. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7)

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

249-11-2015 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia:

- > Soumissions pour changer les portes au 707
- > Soumission pour programme de visibilité au Mont-Vidéo
- > Achat d'une pompe Tohatsu V82AES pour le service incendie (11 382.53 \$)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2015;

250-11-2015

4. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015.

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ le \ conseiller, \ Maxime \ Tancrède \ et \ r\'esolu \ unanimement \ :$

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 13 octobre 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

251-11-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500737** à **C1500809** et la séquence des chèques en ligne **L1500054** à **L1500058**.

Total des factures de septembre 2015	371 713.95 \$
Total paiement direct mensuel	15 489.73 \$

Total des salaires 26 342.50 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 413 546.18 \$

3447

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 novembre 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. RAPPORT DU MAIRE;

7. Rapport du Maire.

Le pro maire, monsieur Aldée Langlois fait la lecture du rapport du Maire, tel que prescrit par le Code municipal (C.M.article 955).

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie étant absent, le point est remis à une séance ultérieure.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un compte rendu de la rencontre organisée par la MRC dans la municipalité de La Motte le 5 novembre dernier.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2015 DÉLÉGUANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS;

252-11-2015

10. Adoption du règlement 252-2015 déléguant le directeur général, secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le conseil de la municipalité de Preissac peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection devant respecter les obligations de la loi;

ATTENDU QU'en vertu de la politique de gestion contractuelle, le conseil s'est engagé à adopter un règlement déléguant au directeur général et secrétaire trésorier le pouvoir de former ledit comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier lors de la séance du conseil tenue le 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

Règlement # 252-2015 déléguant le directeur général, secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels.

Avis de motion donné	Le 13 octobre 2015
Adopté	Le 10 novembre 2015
Avis de publication	Le 11 novembre 2015
Entrée en vigueur	Le 11 novembre 2015

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 249-2015 MODIFIANT LA SUPERFICIE MAXIMALE TOTALE DES BÂTIMENTS SECONDAIRES DANS CERTAINES ZONES;

253-11-2015

11. Adoption du règlement 249-2015, modifiant la superficie maximale totale des bâtiments secondaires dans certaines zones.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de revoir, pour certaine zone, les superficies maximales totales pour les bâtiments secondaires détachées afin qu'elles reflètent davantage la réalité terrain et que le conseil appuie cette proposition;

ATTENDU QUE pour effectuer ces modifications, le conseil doit amender l'annexe 2, « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro **239-2014**;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro **249-2015**, modifiant la superficie maximale totale des bâtiments secondaires dans certaines zones.

Avis de motion	8 septembre 2015
Adoption du premier projet de règlement	8 septembre 2015
Assemblé de consultation	13 octobre 2015
Adoption du second projet de règlement	13 octobre 2015
Avis de participation à un référendum	14 octobre 2015
Adoption du règlement	10 novembre 2015
Publication	11 novembre 2015
Conformité de la MRC	
Entrée en vigueur	

12. OFFRES DE SERVICES DE DANIEL TÉTREAULT, CPA INC. POUR LA RÉVISION DES TAUX DE TAXES À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2016;

<u>254-11-2015</u>

12. Offres de services de Daniel Tétreault, CPA Inc. Pour la révision des taux de taxes à taux variés pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité vient de recevoir un nouveau rôle triennal;

ATTENDU QUE le calcul pour les taux multiples est de nature complexe;

 $\textbf{IL EST PROPOS\'e} \ par \ le \ conseiller, \ monsieur \ Jean-Jacques \ Dupuis, \ et \ r\'esolu \ unanimement :$

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA pour faire l'analyse de différents scénarios de taux de taxes pour un montant de 250.00 \$ plus les taxes applicables.

13. PRÉSENTATION DES HEURES DE CAUCUS ET RÉUNIONS PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2016;

255-11-2015

13. <u>Présentation des heures de caucus et réunions publiques pour l'année 2016.</u>

Caucus (18 h 30)	Réunions régulières (19 h 00)
5 janvier	12 janvier
2 février	9 février
1 mars	8 mars
5 avril	12 avril
3 mai	10 mai
7 juin	14 juin
5 juillet	12 juillet
2 aout	9 aout
6 septembre	13 septembre

4 octobre	11 octobre
1 novembre	8 novembre
6 décembre	13 décembre

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2016 tel que présentées cidessus.

14. RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT LE 17 FÉVRIER 2016 (FQM);

14. Rendez-vous du Président pour le 17 février 2016 (FQM).

Le pro maire, monsieur Aldée Langlois informe le conseil, que le rendez-vous annuel 2016 du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se fera à Preissac, soit au 16 rue des Rapides, le 17 février 2016.

15. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES TRAVAUX DE CONCASSÉS;

256-11-2015

15. Présentation et approbation des travaux de concassés.

ATTENDU QUE les travaux pour la fabrication de concassé octroyés à Construction Norascon Inc. par la résolution # 186-08-2015 sont exécutés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER lesdits travaux et d'autoriser le paiement de 93,415.82 \$ pour la fabrication de 25 000 tonnes de concassé de type MG20.

16. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR CONSTRUCTION HYDROSPHÈRE INC. SUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU (DÉCOMPTE PROGRESSIF);

257-11-2015

16. <u>Présentation et approbation des travaux réalisés par Construction Hydrosphère inc.</u> <u>sur la rampe de mise à l'eau (décompte progressif).</u>

ATTENDU QUE certains travaux sont exécutés pour le démantèlement et la construction d'une rampe de mise à l'eau;

ATTENDU QUE le déboursement a été vérifié par le concepteur du plan de la rampe et que ce dernier recommande de payer le premier décompte progressif avec certaines modifications;

ATTENDU QUE le déboursement est en conformité avec la soumission de Construction Hydrosphère inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les travaux et le paiement pour le premier décompte progressif au montant de 179,669.91 \$ tel que recommandé par la firme Tétra tech.

17. SOUMISSION POUR FORFAIT DE CELLULAIRES DES EMPLOYÉS PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN;

<u>258-11-2015</u>

17. Soumission pour forfait de cellulaires des employés préposé à l'entretien.

ATTENDU QUE la municipalité compte maintenant deux employés permanents pour s'occuper des travaux d'entretien extérieurs;

ATTENDU QUE le besoin d'avoir un moyen de communication est important pour le maintien d'un service de qualité;

ATTENDU QUE d'avoir un cellulaire pour chacun des employés est la solution retenue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Telus pour la fourniture de deux téléphones intelligents au montant de 138.88 \$ par mois avec un forfait de 3 Go.

18. SOUMISSION POUR HORODATEUR;

259-11-2015

18. Soumission pour horodateur.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a maintenant 2 employés permanents et certains occasionnels;

ATTENDU QUE les horaires de travail sont variables et que la gestion demeure une préoccupation pour le directeur général, monsieur Gérard Pétrin;

ATTENDU QUE la gestion serait plus transparente avec un horodateur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de GYVA pour la fourniture et l'installation d'un horodateur pour un montant de 844.99 \$.

19. DEMANDE DE L'ÉCOLE ST-PAUL DE PREISSAC POUR LE DÉNEIGEMENT DES PORTES D'ENTRÉE;

260-11-2015

19. <u>Demande de l'école St-Paul de Preissac pour le déneigement des portes d'entrée.</u>

ATTENDU QUE la direction de l'école Saint-Paul de Preissac demande que la municipalité s'occupe du déneigement pour les entrées de l'école;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de l'école Saint-Paul de Preissac et de faire le déneigement des entrées pour la saison 2015-2016.

20. DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE DE STE-GERTRUDE POUR DES ACTIVITÉS (200.00 \$);

261-11-2015

20. Demande de commandite de l'école de Ste-Gertrude pour des activités (200.00 \$).

ATTENDU QUE l'école de Sainte-Gertrude (O.P.P.) demande une aide financière pour organiser différentes activités;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200.00 \$ à l'école de Sainte-Gertrude (O.P.P.) pour qu'elle organise des activités étudiantes.

21. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE ST-RAPHAËL DE PREISSAC POUR DÉFRAYER LES COÛTS POUR LE BULLETIN PAROISSIAL DE 2015-2016 (ENVIRON 700.00 \$;

262-11-2015

21. <u>Demande de commandite de la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour défrayer les coûts pour le bulletin paroissial de 2015-2016 (environ 700.00 \$).</u>

ATTENDU QUE la fabrique Saint-Raphaël de Preissac demande une aide financière pour l'impression et la distribution du bulletin paroissial;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de commandite pour le bulletin paroissial, soit un montant de plus ou moins 700.00 \$.

22. PROJET POUR INTERNET DES LOCAUX 707, JOURNAL, BIBLIO, PARCS ET CRJM;

263-11-2015

22. Projet pour internet des locaux 707 avenue du Lac, journal, biblio, parcs et CRJM.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer un accès internet pour ses différents locaux (707, journal, biblio, parcs et CRJM);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition des entretiens JL pour la fourniture du service internet dans les endroits ci-haut mentionnés pour un montant de 6,790.00 \$ plus les taxes applicables.

23. ACHAT DE CHAPEAUX ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE;

264-11-2015

23. Achat de chapeaux et accessoires pour le service incendie

ATTENDU QUE le service incendie doit se conformer aux normes de prescription qui rendent désuet les chapeaux de nos pompiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACHETER dix chapeaux neufs avec accessoires pour un montant de 11,820.90 \$ chez Aéro-Feu.

24. DISSOLUTION DU COMITÉ DU CLUB NAUTIQUE ET TRANSFERT DES ACTIFS À LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC (PONTON AVEC MOTEUR, BOUÉES, BLOCS DE CIMENT, SOLDE DU COMPTE DE BANQUE ET COMPTE À PAYER);

265-11-2015

24. <u>Dissolution du Comité du Club Nautique et transfert des actifs à la Municipalité de Preissac (ponton avec moteur, bouées, blocs de ciment, solde du compte de banque et compte à payer).</u>

ATTENDU QUE le comité du Club nautique souhaite mettre fin à ses activités, faute de personnes qui veulent s'impliquer;

ATTENDU QUE le Club nautique possède des actifs (ponton avec moteur, bouées, blocs de ciment, solde de compte) et des passifs (prêt de 10,000.00 \$);

ATTENDU QUE le Club nautique souhaite que la municipalité de Preissac fasse l'acquisition des actifs et des passifs;

ATTENDU QUE le Club nautique n'est pas à jour au registraire des entreprises du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement : QUE la municipalité de Preissac mette à jour à ses frais le Club nautique au bureau du registraire des entreprises du Québec.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à faire les transferts de propriété du ponton, de payer le solde du prêt de 10,000.00 \$ à Location Dion, de transférer le solde du compte de banque à la municipalité et de réaliser tout ce qui est nécessaire pour que ce transfert soit fait de façon à convenir aux parties impliquées.

25. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

266-11-2015

25. Concours de décoration de Noël.

ATTENDU QUE l'Agente de développement souhaite organiser un concours de décorations de Noël;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

DE FOURNIR un montant de 500.00 \$ en prix qui seront remis aux gagnants (3).

26. CONTRIBUTION AU PANIER DE NOËL AVEC AGNICO EAGLE, MINE LARONDE POUR LES BESOINS 2015;

267-11-2015

26. <u>Contribution aux paniers de Noël avec Agnico Eagle, Mine Laronde pour les besoins 2015.</u>

ATTENDU QUE la minière Agnico-Eagle fourni des paniers de Noël et que la demande est supérieure à l'offre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac comble la différence entre l'offre des paniers de Noël et la demande. Le tout fait de façon raisonnable.

27. CRÉATION D'UN COMITÉ DE THÉÂTRE;

268-11-2015

27. Création d'un comité de théâtre.

ATTENDU QUE L'Agente de développement travaille à organiser des rencontres pour voir l'intérêt à faire du théâtre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de fonctionnement de 500.00 \$ pour les frais de déplacements et/ou repas pour les différentes personnes ressources qui auront à venir rencontrer le comité. Les montants réclamés par ces derniers devront avoir les pièces justificatives.

28. RENCONTRE MENSUELLE POUR L'ANIMATRICE JEUNESSE;

269-11-2015

28. Rencontre mensuelle pour l'animatrice jeunesse.

ATTENDU QUE Mobilisation espoir jeunesse offre des formations mensuelles qui pourraient venir en soutient à l'animatrice jeunesse, madame Karine Martin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'animatrice jeunesse, madame Karine Martin à participer aux rencontres du 19 novembre, 14 janvier, 25 février, 7 avril et 19 mai 2016 et que la municipalité défraye les coûts de déplacement et de repas selon la convention des employés en vigueur.

29. RÉSOLUTION POUR LE MTQ AYANT POUR OBJET LA CONFORMITÉ DE LA TRAVERSE SUR LA ROUTE 395 (EN FACE DU MANOIR DES RAPIDES);

270-11-2015

29. <u>Résolution pour le MTQ ayant pour objet la conformité de la traverse sur la route 395 (en face du Manoir des Rapides).</u>

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a avisé le Club de Motoneige de Malartic de la non-conformité de l'intersection de la piste de motoneige avec la route 395 en face du Manoir des Rapides;

ATTENDU QUE la distance de visibilité sécuritaire requise par la règlementation provinciale ne serait pas suffisante pour les automobilistes circulant en direction sud vers cette intersection avec la piste de motoneige;

ATTENDU QUE les trois solutions proposées seraient de relocaliser l'intersection, d'ajouter une signalisation lumineuse ou encore de réduire la limite de vitesse;

ATTENDU QUE la solution la moins onéreuse serait de réduire la vitesse de la circulation à cet endroit, ce qui aurait aussi pour effet d'augmenter la sécurité à l'intersection de la rue des Rapides;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MTQ de réduire la vitesse de circulation sur la route 395 à cet endroit, passant de 50 à 30 kilomètres/heure.

30. BUDGET ALLOUÉ POUR SPECTACLE LORS DU DÉFI-CONTRE-COURANT, LE 20 AOÛT 2016;

271-11-2015

30. <u>Budget alloué pour le spectacle lors du défi contre-courant, le 20 août 2016.</u>

ATTENDU QUE le comité Défi-contre-courant est fier du succès obtenu pour leur première édition 2015;

ATTENDU QUE le comité désire monter d'un cran les activités offertes pour leurs prochaines éditions;

ATTENDU QUE le comité a rencontré le conseil dans une séance de travail pour leur présenter le projet de faire venir un groupe connu « KAIN » pour mettre de l'ambiance lors de la soirée du 20 aout 2016;

ATTENDU QUE la concrétisation d'une soirée avec un groupe de musique comporte certains risques et que le support de la municipalité est un incontournable;

ATTENDU QUE le comité sera derrière l'organisation et qu'il souhaite un support financier de 20,000.00 \$ de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents nécessaires (*permis, contrats avec groupes, éclairages, sons, chapiteau, sécurité, etc.*) à l'exécution de l'activité ci-haut mentionnée tout en ne dépassant pas le budget de 20,000.00 \$ qui pourra être augmenté en tenant compte des entrées d'argent.

31. VARIA:

272-11-2015

31.1 Soumissions pour changer les portes au 707

ATTENDU QUE la municipalité fait des travaux d'amélioration locative au local du 707 avenue du Lac et que l'installation de portes réglementaires serait nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

DE FAIRE installer deux portes de métal, avec serrures, ferme porte, avec dispositif sans clef, coupe-froid et la quincaillerie nécessaire.

D'ACCEPTER la proposition de VD3 pour la fourniture et l'installation pour un montant de 5,600.00 \$ plus les taxes applicables.

273-11-2015

31.2 Soumission pour programme de visibilité au Mont-Vidéo

ATTENDU QUE la Corporation du Mont-Vidéo offre la possibilité de visibilité en affichant sur le dossier d'un siège du remonte-pente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACHETER une publicité sur le dossier d'une chaise du remonte-pente pour deux ans au montant de 175.00 \$/année et de faire une pancarte chez SignaZIP pour un montant de 73.31 \$.

274-11-2015

31.3 Achat d'une pompe Tohatsu V82AES pour le service incendie (11 382.53 \$)

ATTENDU QUE le budget 2015 du service incendie prévoyait l'achat d'une nouvelle pompe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe Tohatsu V82 ASE au montant de 11,382.53 \$.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

32. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Lumières et radar sur rue des Rapides
- Brulage à la mine Molybdénite
- Tableau des subventions
- Internet dans les locaux municipaux

Le pro maire a répondu aux questions des citoyens.

33. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

275-11-2015

33. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS GÉRARD PÉTRIN
PRO MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 décembre 2015 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Aldée Langlois et Rémi Pelletier.

Conseillère et conseiller absent : madame Isabelle Clément Pépin et monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015
- 5. Période de questions réservées à l'assistance
- 6. Comptes à payer
 - Total des comptes à payer de décembre 2015 est de 243 046.37\$
- 7. Avis de motion pour règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2016
- 8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
- 9. Compte rendu des rencontres du Maire et directeur général
- 10. Liste des taxes à recevoir et vente pour taxes
- 11. Achat de souffleuse à neige (3,695.00 \$ plus les taxes)
- 12. Soumission pour serrures à combinaison. Portes et installation (4,655.00 \$ plus les taxes)
- 13. Indexation des salaires des élus (MRC 1.1%)
- 14. Indexation et unification des salaires des pompiers (2.3%)
- 15. Demande de soumission pour firme d'ingénieur pour travaux au camping municipal
- 16. Achat d'un lavabo, une toilette et de la robinetterie à la salle du conseil
- 17. Soumission pour ouvre portes de garage (707 et aréna)
- 18. Soumission pour installation d'une tour de 100 pieds dans le parc Tancrède (12,000.00 \$ plus les taxes)
- 19. Soumission pour pesées sur tracteur (310.45 \$) et support pour Zamboni (1,169.25 \$ plus les taxes)
- 20. Proposition pour réparer problème électrique au garage du 707 (1,200.00 \$ plus les taxes)
- 21. Varia

a)	
b)	
`,	

- 22. Période de questions réservées à l'assistance
- 23. Clôture et levée de l'assemblée __h_

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

276-12-2015

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

 $\textbf{IL EST PROPOS\'E} \ par \ monsieur \ le \ conseiller, \ Jean-Jacques \ Dupuis \ et \ r\'esolu \ unanimement \ :$

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant au varia le point suivant :

> Défaut d'assister d'une élue aux séances du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2015;

277-12-2015

4. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 10 novembre 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

- Le maire, monsieur Stephan Lavoie souhaite un heureux temps des fêtes aux personnes présentes et informe le conseil qu'il quitte la réunion pour des raisons de santé, en mentionnant qu'il se limite son travail aux représentations municipales. Il est 19 h 38
- Le pro maire, monsieur Aldée Langlois prend la présidence de l'assemblé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

278-12-2015

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1500810** à **C1500876** et la séquence des chèques en ligne **L1500059** à **L1500063**.

Total des factures de septembre 2015200 775.66\$Total paiement direct mensuel15 093.82\$

Total des salaires 27 176.89\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER

243 046.37\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 décembre 2015.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016;

7. Avis de motion pour règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2016.

Le conseiller, monsieur Maxime Tancrède dépose un avis de motion qu'un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2016 sera adopter le 15 décembre 2015, à 19h00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le pro maire monsieur Aldée Langlois fait un résumé des rencontres que monsieur le maire a participé.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le pro maire fait un résumé des rencontres qu'il a fait avec le directeur général.

10. LISTE DES TAXES À RECEVOIR ET VENTE POUR TAXES;

<u>279-12-2015</u> 10. <u>L</u>

10. Liste des taxes à recevoir et vente pour taxes.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le code municipal conformément à l'article 1022.

ATTENDU QUE des taxes avec des arrérages de trois ans sont dues sur quatre propriétés et que la prescription en cette matière est de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE VENDRE les immeubles ci-dessous décrits pour taxes dues à la municipalité de Preissac.

IDENTIFICATION IMMEUBLE / PROPRIÉTAIRE(S)	Montant des taxes	Intérêts au 2015/12/08	Frais de perception (courrier recommandé)	Total	Contrat d'achat	Désignation de biens
8048-09-6462-0-000-0000 (Camp de chasse) Monsieur Joël Aubin 59, du Belvédère Bois-des-Filion (Québec) J6Z 0A1	47,52 \$	19,21 \$	10,35 \$	77,08 \$	802038	TNC (bail) bâtiment
8968-76-0404-0-000-0000 (chemin Vautrin) Monsieur Joël Fredericson 312, Rugby Road, #3 Brooklin, NY 11226-4552 USA	121,20 \$	48,98 \$	25,75 \$	195,93\$		Lot 4 592 342 Cadastre du Québec
8652-06-8911-0-000-0000 (46, chemin des Peupliers) Monsieur Daniel Gagné 46, chemin des Peupliers Preissac (Québec) JOY 2E0	2 932,71 \$	1 009,82 \$	10,35 \$	3 952,88 \$		Lot 4 591 929 Cadastre du Québec avec bâtiments
8351-01-4543-0-000-0000 (17, chemin des Pins) Monsieur Sylvain Gauthier 17, chemin des Pins Preissac (Québec) JOY 2E0	4 052,69 \$	934,22\$	10,35 \$	4 997,26 \$	20438983 / 18211581	Lot 4 820 078 Cadastre du Québec avec bâtiments

DE TRANSMETTRE à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

11. ACHAT DE SOUFLEUSE À NEIGE AU MONTANT DE 3695.00\$ PLUS TAXES;

280-12-2015

11. Achat de souffleuse à neige au montant de 3695.00\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Équipement R.S. Lacroix pour la fourniture d'une souffleuse à neige de marque « Honda » de 24 pouces, avec chenilles pour un montant de 4,248.33 \$

12. SOUMISSION POUR SERRURES À COMBINAISON. PORTES ET INSTALLATION (4655.00\$ PLUS TAXES);

281-12-2015

12. Soumission pour serrures à combinaison. Portes et installation (4655.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Vitrerie commerciale D.B. Inc. (VDB) pour la fourniture et l'installation de portes, serrures à combinaison pour un montant de 4,655.00 \$ plus les taxes applicables.

13. INDEXATION DES SALAIRES DES ÉLUS (MRC 1.1%);

282-12-2015

13. Indexation des salaires des élus (MRC 1.1%).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCORDER une indexation de 1.1 % pour la rémunération du salaire des élus pour l'année 2016.

14. INDEXATION ET UNIFICATION DES SALAIRES DES POMPIERS (2.3%);

283-12-2015

14. Indexation et unification des salaires des pompiers (2.3%).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et unanimement résolu :

DE DONNER une indexation de 2.3 % au salaire des pompiers et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard pétrin, ainsi que le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer le tableau des salaires qui incluent l'harmonisation des taux pour les différentes actions posées par les pompiers (interventions, premiers répondants, entretiens, pratiques et réunions, monitorat).

15. DEMANDE DE SOUMISSION POUR FIRME D'INGÉNIEUR POUR TRAVAUX AU CAMPING MUNICIPAL;

284-12-2015

15. Demande de soumission pour firme d'ingénieur pour travaux au camping municipal.

ATTENDU QUE la municipalité planifie les prochaines étapes dans le dossier du camping municipal;

ATTENDU QUE l'embauche d'une firme de génie conseil sera la prochaine étape concrète;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions par invitation pour la réalisation de plan et devis pour le projet du camping municipal.

16. ACHAT D'UN LAVABO, UNE TOILETTE ET DE LA ROBINETTERIE À LA SALLE DU CONSEIL;

285-12-2015

16. Achat d'un lavabo, une toilette et de la robinetterie à la salle du conseil.

ATTENDU QUE certains problèmes sont arrivés dans la salle d'eau du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à faire les changements dans la salle d'eau du conseil en changent la toilette, la robinetterie et l'évier.

17. SOUMISSION POUR OUVRE PORTES DE GARAGE (707 ET ARÉNA);

286-12-2015

17. Soumission pour ouvre portes de garage (707 et aréna).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Vitrerie commerciale D.B. Inc. (VDB) pour la fourniture et l'installation d'ouvre portes de garage (707 et aréna) pour un montant de 3,219.30 \$.

18. SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE 100 PIEDS DANS LE PARC TANCRÈDE (12 000.00\$ PLUS TAXES);

287-12-2015

18. <u>Soumission pour l'installation d'une tour de 100 pieds dans le parc Tancrède (12 000.00\$ plus taxes).</u>

Attendu que la municipalité désire donner accès internet dans ses lieux publics;

ATTENDU QUE ce projet comprendra plusieurs phases;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Entretien J. Lavoie » pour la fourniture et l'installation d'une tour de 100 pieds au Parc Tancrède pour un montant de 12,000.00 \$ plus les taxes applicables.

19. SOUMISSION POUR PESÉE SUR TRACTEUR (310.45\$) ET SUPPORT POUR ZAMBONI (1 169.25\$ PLUS TAXES);

288-12-2015

19. <u>Soumission pour pesée sur tracteur (310.45\$) et support pour zamboni (1,169.25\$ plus taxes).</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dépense pour l'achat de pesée avant sur tracteur (310.45 \$) et pour un support pour la zamboni (1,169.25 \$ plus les taxes applicables).

20. PROPOSITION POUR RÉPARER LE PROBLÈME ÉLECTRIQUE AU GARAGE DU 707 (1200.00\$ PLUS TAXES);

289-12-2015

20. <u>Proposition pour réparer le problème électrique au garage du 707 (1200.00\$ plus taxes).</u>

ATTENDU QU'un problème électrique au niveau du panneau principal et que la solution est de changer ledit panneau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Magny électrique pour la fourniture et l'installation d'un panneau d'entrée neuf de 200 ampères pour un montant de 1,200.00 \$ plus les taxes applicables.

22.1 Avis d'absence de 90 jours consécutifs de la conseillère occupant le siège numéro 2.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin donne avis de l'absence aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs de madame Isabelle Clément-Pépin, conseillère au siège # 2;

Le directeur général informe le conseil sur l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui prévoit dans ce cas que : « le mandat d'un membre du conseil prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

Le directeur général informe le conseil que ce même article de loi mentionne que : « Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances ».

Le directeur général explique la procédure qu'il entrera en contact avec la Commission municipale du Québec (CMQ) pour quelle procède dans ce dossier.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Vente pour taxes
- Indexation des pompiers
- Installation de tour
- Le fournisseur « Preste »
- Employés municipaux

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

290-12-2015

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 20.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

3461

Municipalité de Preissac Comté Abitibi-Ouest Province de Québec



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 15 décembre 2015 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs les conseillers Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent: Monsieur Daniel Dubuc.

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2016
- 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- 5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2016
- 6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2016
- 7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

291-12-2015 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016

292-12-2015 3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2016

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 813 924,00\$
Taxes sur une autre base	41 763,00\$
Paiements tenant lieu de taxes	2 330,00\$
Autres revenus de sources locales	14 000,00\$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	299 721,00\$
Total	2 171 738,00\$
DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS	
Administration générale	535 767,00\$
Sécurité publique	214 055,00\$
Transport	593 725,00\$
Hygiène du milieu	190 773,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	121 050,00\$
Loisirs et culture	194 191,00\$
Frais de financement	2 500,00\$
Transfert aux activités d'investissement (immobilisations)	627 500,00\$
Affectation du surplus accumulé	(307 823,00\$)
Total	2 171 738,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2016 soit adopté tel que présenté.

293-12-2015 4.Adoption du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

2016

Classification	Description	Montant en \$ 18 000 \$
Administration	Administration -Appareils de communication	
	-Ameublement et équipement de	20 000 \$
	bureau	
	-Classeur ignifuge	5 000 \$
Sécurité publique	-Équipement de sauvetage nautique	
	(sur glace)	15 000 \$
	-Équipement de sauvetage hors	
	route	8 000 \$
	-Caméra thermique	15 000 \$
	-Bâtiment caserne d'incendie	5 000 \$
	-Appareils respiratoires	5 000 \$
	-Télécommunications (pagettes et	5 000 \$
	radios	
	-Habits de combat pour pompiers	5 000 \$
	-Équipement de bureau	6 000 \$
	-Air climatisée camion incendie	3 000 \$
	-Amélioration camion 602	1 500 \$
	-Détecteur de gaz	1 500 \$
Transport	-Infrastructures (chemins)	80 000 \$
	-Luminaires de rue	10 000 \$
	-Machineries, outillage et	10 000 \$
	équipement	
	-Affiche radar	7 000 \$
Hygiène du	-Développement rue Paul-Arthur-	
milieu	Bélanger (étude)	25 000 \$
Aménagement,	-Maison de proximité (HLM) /	
urbanisme et	hébergement	10 000 \$
développement	-Installation tour Wi-Fi /	
	communications cellulaires	25 000 \$
	-Panneaux d'information	7 500 \$
	-Passerelle et sentiers	35 000 \$
	-Sentier de vélo de montagne et	
	multi usage	15 000 \$
Loisirs et culture	-Salle multi usage	25 000 \$
	-Quai municipal et rampe de mise à	·
	l'eau secteur des rapides	140 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	125 000 \$
	Total année 2016	627 500 \$

Classification	Description	Montant en \$
Sécurité publique	-Camion incendie	425 000 \$
Transport	-Infrastructures (chemins)	150 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Sentier de vélo de montagne et multi usage	15 000 \$
Loisirs et culture	-Aménagement terrains de camping	60 000 \$
	Total année 2017	650 000 \$

2018

Classification	Description	Montant en \$
Loisirs et culture	-Aménagement terrains de camping	250 000 \$
	Total année 2018	250 000 \$

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016.

<u>294-12-2015</u>

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour <u>l'exercice financier 2016</u>

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PREISSAC RÈGLEMENT NO 253-2015

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2016

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 8 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2016 et portant le numéro 253-2015 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II - TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2:

Qu'une taxe de 0.7922 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

SECTION III -

TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Article 3:

Que le coût annuel par appartement (unité de logement) de l'année fiscale 2016 pour tous les bénéficiaires de ces services offerts sur une base annuelle ou saisonnière soit absorbé à même la taxe générale résiduelle sur la valeur foncière;

Article 4:

Qu'un tarif annuel de 250.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2016 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base hebdomadaire;

Article 5:

Qu'un tarif annuel de 125.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2016 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base bihebdomadaire;

Article 6:

Qu'un tarif annuel de 62.50 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2016 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaire de commerces ou de petites entreprises opérant de façon saisonnière.

Article 7:

Que le coût de ces services pour les industries minières suivantes soit :

Mine Agnico-Eagle Itée, Division régionale - projet Bousquet : l'année fiscale 2016, une tarification de 275 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

Mine Agnico-Eagle Itée, Division Laronde : l'année fiscale 2016, une tarification de 250 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

SECTION IV — TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 8: Qu'une taxe de 1.9022 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit

imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale

2016;

SECTION V — TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 9: Qu'une taxe de 2.4687 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit

imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale

2016;

SECTION V - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE

DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 10 : Qu'un tarif annuel de 162.94 \$ par unité d'évaluation soit

imposé et prélevé pour l'année fiscale 2016 pour tous les

bénéficiaires de ce service.

SECTION VI - TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 11: Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année)

soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou

autres);

Article 12 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés

pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION VII — MODE DE PAIEMENT

Article 13 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à

trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits

de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui

suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingtdixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le

versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingtdixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le

versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION VIII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 14 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 8 décembre 2015 Adoption : 15 décembre 2015 Publication : 16 décembre 2015

Stephan LavoieGérard PétrinMaireDirecteur général/
secrétaire-trésorier

Lecture faite

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2016

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2016.

Les sujets suivants sont discutés :

- Valeur des propriétés
- Rôle triennal
- Dépenses budgétées 2016
- Immobilisations 2016

Le maire, monsieur Stephan Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

<u>295-12-2015</u> 7. <u>Levée de l'assemblée.</u>

Sur proposition de monsieur le conseiller, Jean-Jacques dupuis et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

Stephan Lavoie Gérard Pétrin
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier